

Commission consultative pour le suivi de la gestion opérationnelle des niveaux d'eau du Marais poitevin

Luçon, le jeudi 5 juin 2025 à 14h30



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

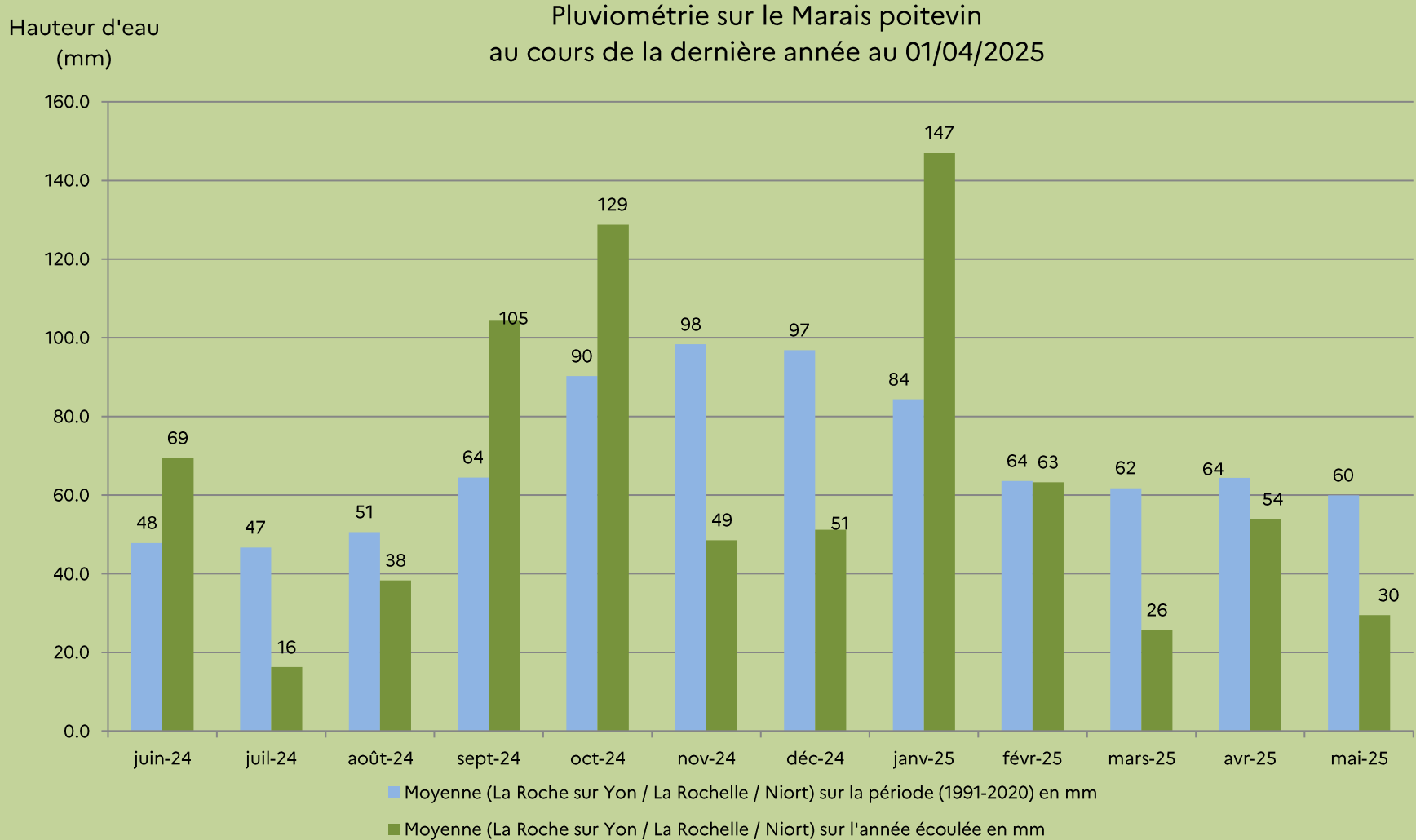
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Établissement public
du Marais poitevin

- Mise à jour de l'arrêté de composition de la commission consultative ;
- Rappel du cadre de travail pour la mise en place des règles de gestion de l'eau ;
- État des lieux des règles de gestion ;
- Présentation du SIEMP : évolutions et perspectives ;
- Évaluation de la mise en œuvre des règles de gestion ;
- Information sur le bilan du CT cadre Marais poitevin et son renouvellement.

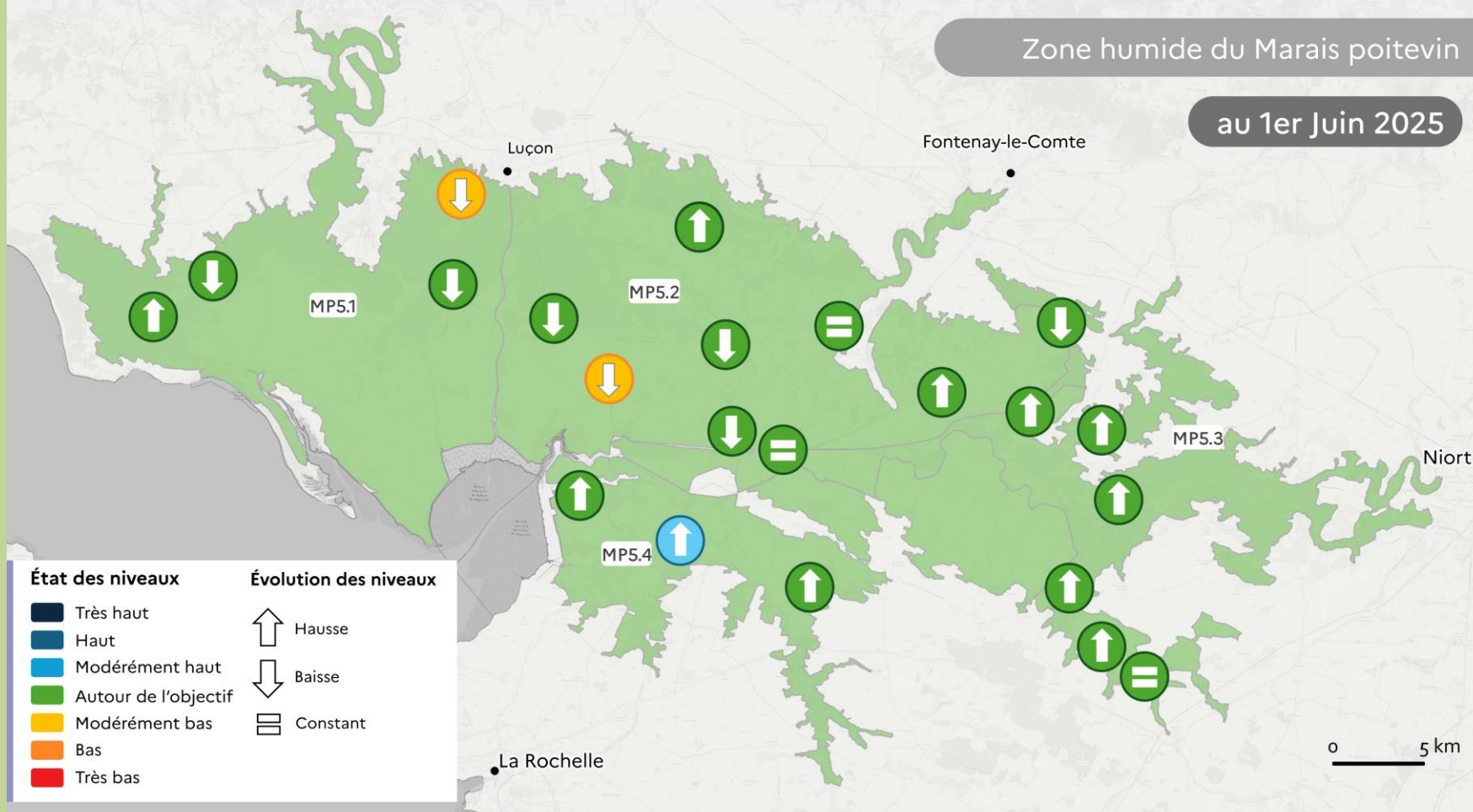




État des niveaux d'eau sur le territoire du Marais poitevin

Zone humide du Marais poitevin

au 1er Juin 2025



Mise à jour de l'arrêté de composition de la commission consultative



- Commission consultative, rattachée au CA de l'EPMP, avec pour objet d'éclairer le CA sur la gestion opérationnelle des niveaux d'eau.
Désignation de deux représentants au conseil d'administration de l'EPMP (élection lors de la dernière réunion du 18/10/2022) :
 - Dominique GATINEAU (SmVSA)
 - Philippe NEAU (SYRIMA)
- 1^{ère} commission réunie le 12/12/2011 : avait pointé un « problème de méthode » pour travailler sur des règles de gestion avec « autant de monde ».
- Proposition faite de définir des groupes de travail géographiques (GTG) par grands secteurs de marais.
- Réunion de la commission une à deux fois par an pour présenter l'avancement des travaux engagés par les GTG : dans les faits, les GTG sont devenus l'espace de concertation principal.

Composition de la commission consultative pour le suivi de la gestion opérationnelle des niveaux d'eau

Présidée par le Président du conseil d'administration de l'EPMP.

Composition définie par :

- Article L.213-12-1 du code de l'environnement
- Arrêté ministériel du 8 juin 2022

Composée de :

- 59 voix délibératives :
 - collectivités territoriales, leurs groupements, établissements publics et syndicats mixtes ;
 - associations de propriétaires et leurs groupements ;
 - organismes ayant compétence dans la gestion des niveaux d'eau.
- 22 voix consultatives (dont 4 représentants de l'État, 5 représentants des collectivités, 2 représentants APNE et deux représentants des activités agricoles désignés lors du CA du 13 mars 2012)

Collège des collectivités territoriales, leurs groupements, les établissements publics et syndicats mixtes :

- Suppression du SYHNA : actée en 2022 et effective le 21/12/2023
- Ajout du SMBVSN
- Retrait du SIAH de la Banche (dissolution prévue au 01/01/2026)

Associations de propriétaires fonciers :

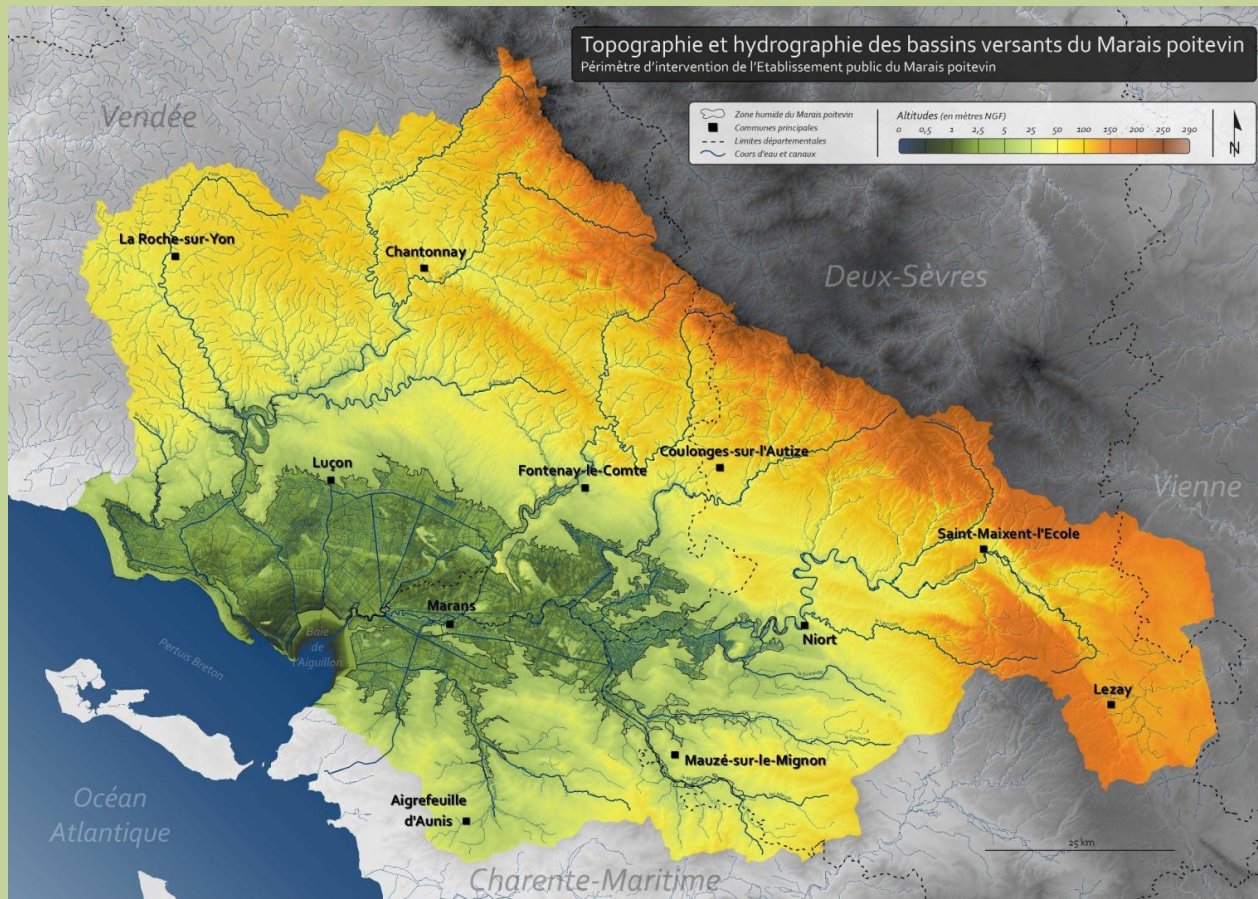
- Remplacement de l'association syndicale de Chaix Auzay par l'AS d'Auchay-sur-Vendée suite à sa fusion

Ajout des voix consultatives ? (pour le moment uniquement précisées dans le décret du 29 juillet 2011)

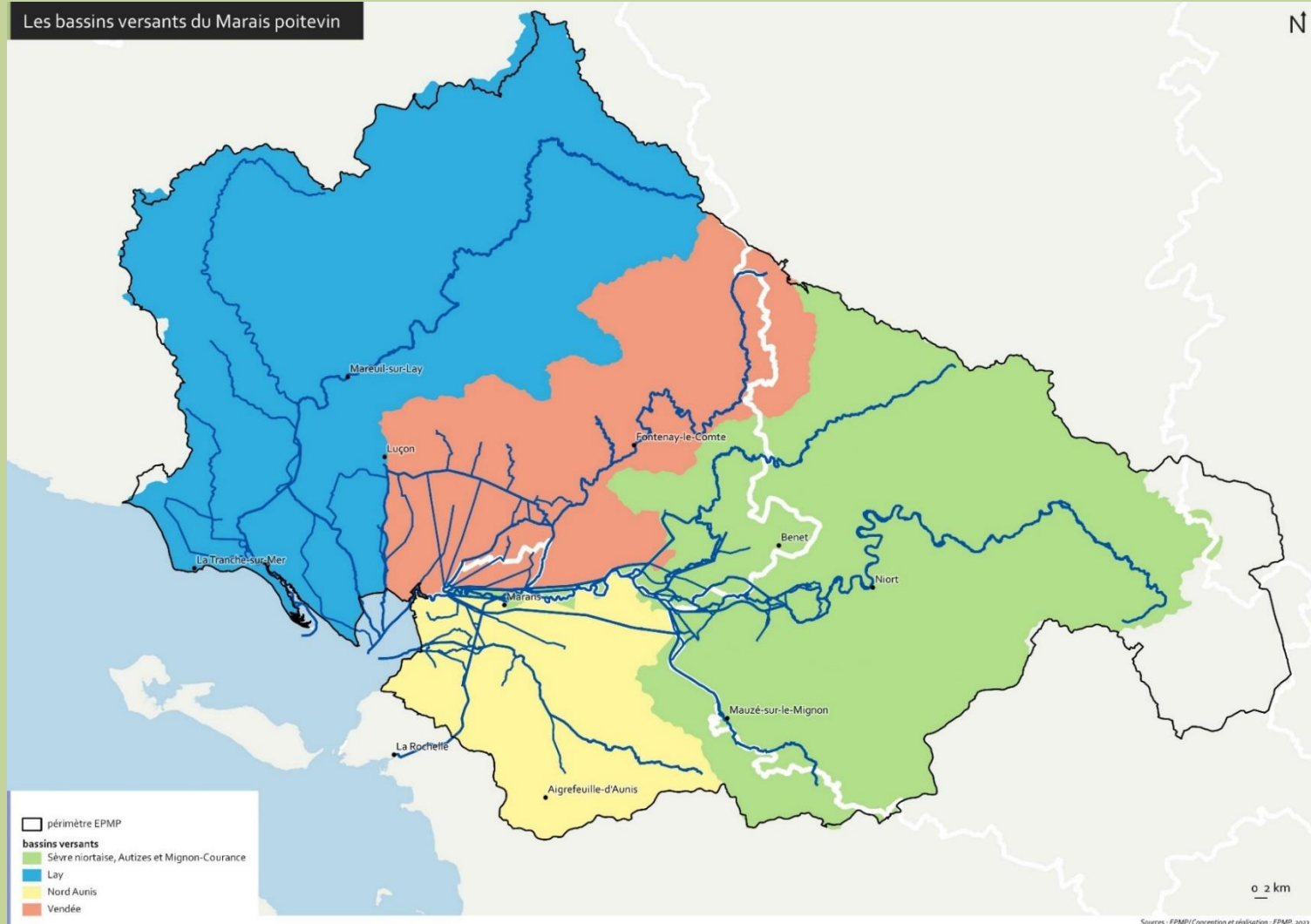
Rappel du cadre de travail pour la mise en place des règles de gestion de l'eau



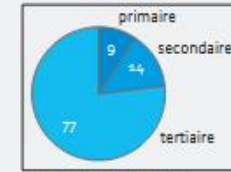
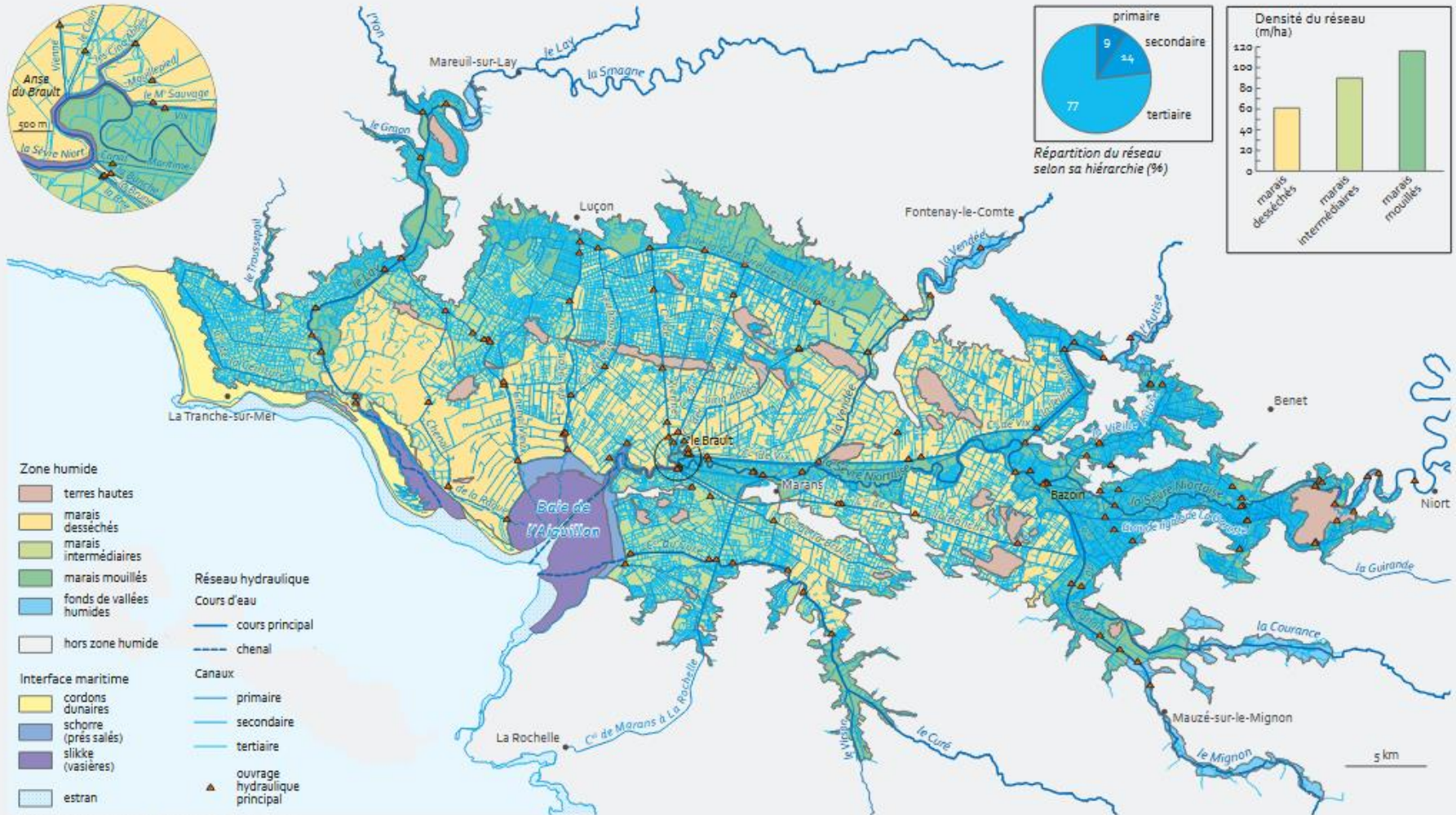
- Le Marais poitevin : plus vaste zone humide de la façade Atlantique.
- Bassin versant de 639 000 ha :



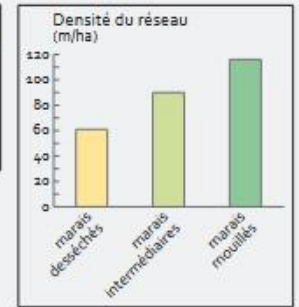
- Dont 4 sous-bassins versants :



Cadre de travail



Répartition du réseau selon sa hiérarchie (%)



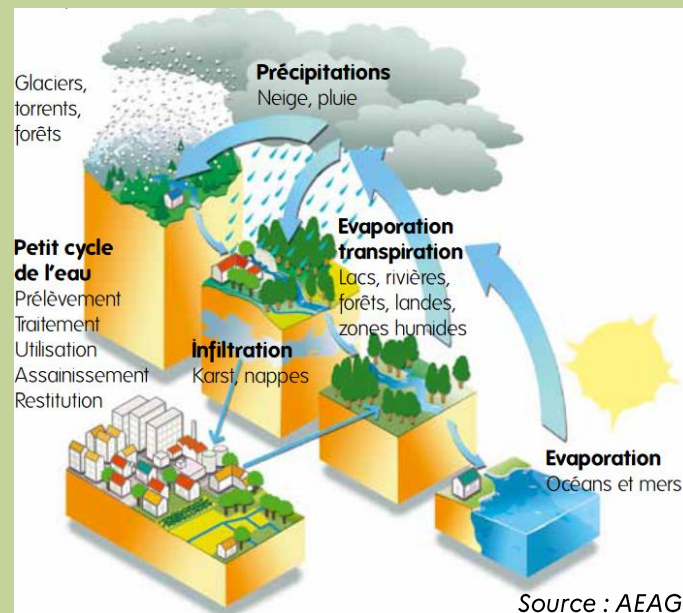
Objectifs de la maîtrise de la gestion des niveaux d'eau

- Qu'entend-on par fonctionnalité de la zone humide ?

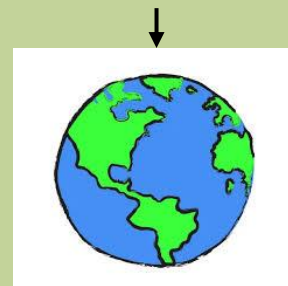
>> Le Marais joue un rôle dans le grand cycle de l'eau :

- fonctions biogéochimiques dont la filtration de l'eau -> in fine qualité de l'eau
- fonctions hydrologiques telles que :
 - l'atténuation des crues (suppose acceptation des crues)
 - l'atténuation des submersions marines
- fonctions biologiques : mosaïque d'habitats qui, s'ils sont maintenus en bon état, accueillent une faune et flore diversifiée.

>> La maîtrise de la gestion des niveaux d'eau = levier d'action.



Inscription des rôles du Marais dans le fonctionnement global de la planète



Adaptation des règles de gestion sur le Marais poitevin via deux outils

- EPMP missionné pour mettre en place ou adapter les règles de gestion existantes en réponse aux objectifs des :
 - SDAGE Loire-Bretagne et SAGE
 - Docob Natura 2000
 - Charte de territoire du PNR
- Et autres stratégies relatives à la préservation des zones humides.



- Deux outils déployés en coordination avec le
 - Règlement d'eau = vise les ouvrages structurants situés sur les grands axes du Marais -> arrêté préfectoral, adossé à la réglementation des Iota. Généralement lié à une convention de gestion opérationnelle pour assurer la coordination avec les ouvrages latéraux.
 - Contrat de marais = vise une gestion équilibrée sur les surfaces latérales aux grands axes structurants -> en lien avec les AS de marais.



HORS CRISE (crue ou étiage sévère)

>> Disposition 7 C4 spécifique au Marais poitevin

7C-4 : Gestion du Marais poitevin

Dans le but d'assurer une bonne qualité écologique du marais les principes directeurs de la gestion quantitative sont les suivants :

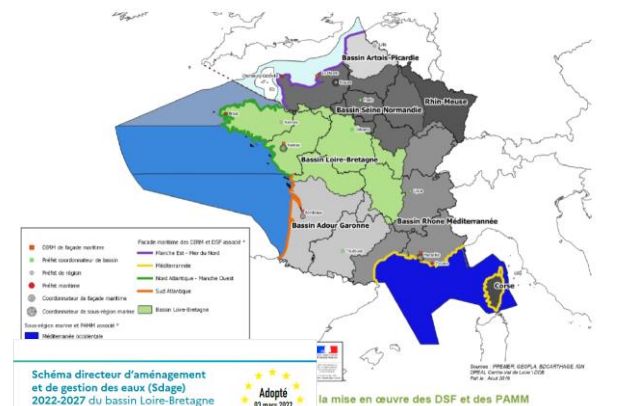
1. Garantir un niveau d'eau suffisamment élevé en hiver et adapté au printemps pour assurer un bon état de conservation des habitats naturels et des espèces, favoriser une bonne qualité des eaux, en veillant à ce que soit respecté le temps nécessaire au phénomène d'auto-épuration des eaux du marais, et débiter la période de basses eaux avec un stock d'eau optimal dans le marais.

Dans les unités hydrauliques cohérentes du marais comprenant des enjeux environnementaux importants (voir la carte ci-après), les niveaux d'eau doivent être suffisamment élevés en hiver et adaptés au printemps pour permettre, sous réserve des enjeux liés à la sécurité des personnes et des biens (tels que définis dans le référentiel des catastrophes naturelles), le maintien en eau des baisses et l'inondation temporaire des prairies.

Les objectifs à atteindre en matière de niveaux d'eau sont déterminés pour chacune des unités hydrauliques cohérentes identifiées sur la carte ci-dessous, au cas par cas, en fonction d'une part du gain environnemental attendu pour le bon état des espèces et des habitats, et d'autre part de la pérennisation des activités agricoles, dont l'élevage, contribuant à ce bon état.

Concrètement, des règles de gestion de l'eau, dans les unités hydrauliques cohérentes, permettent le respect des objectifs environnementaux, fixent les niveaux d'hiver et les niveaux de début de printemps, ainsi que les vitesses de diminution des niveaux d'eau. Ces règles de gestion de l'eau sont mises à jour en fonction de l'acquisition des connaissances, dont celles issues du suivi et de l'évaluation de la biodiversité, sous le pilotage de l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP). Afin de garantir une plus grande efficacité, les règles de gestion mises en places doivent être cohérentes entre unités hydrauliques cohérentes voisines hydrologiquement liées.

L'ensemble de ces mesures s'accompagne d'un programme de remise en état, d'adaptation et d'entretien du réseau hydraulique du marais.



Tom 1 : orientations fondamentales

Tom 2 : tableaux d'objectifs et annexes

Tom 3 : documents d'accompagnement

Des principes de gestion transcrits dans un fuseau de gestion et des modalités de gestion associées

Les principaux principes :

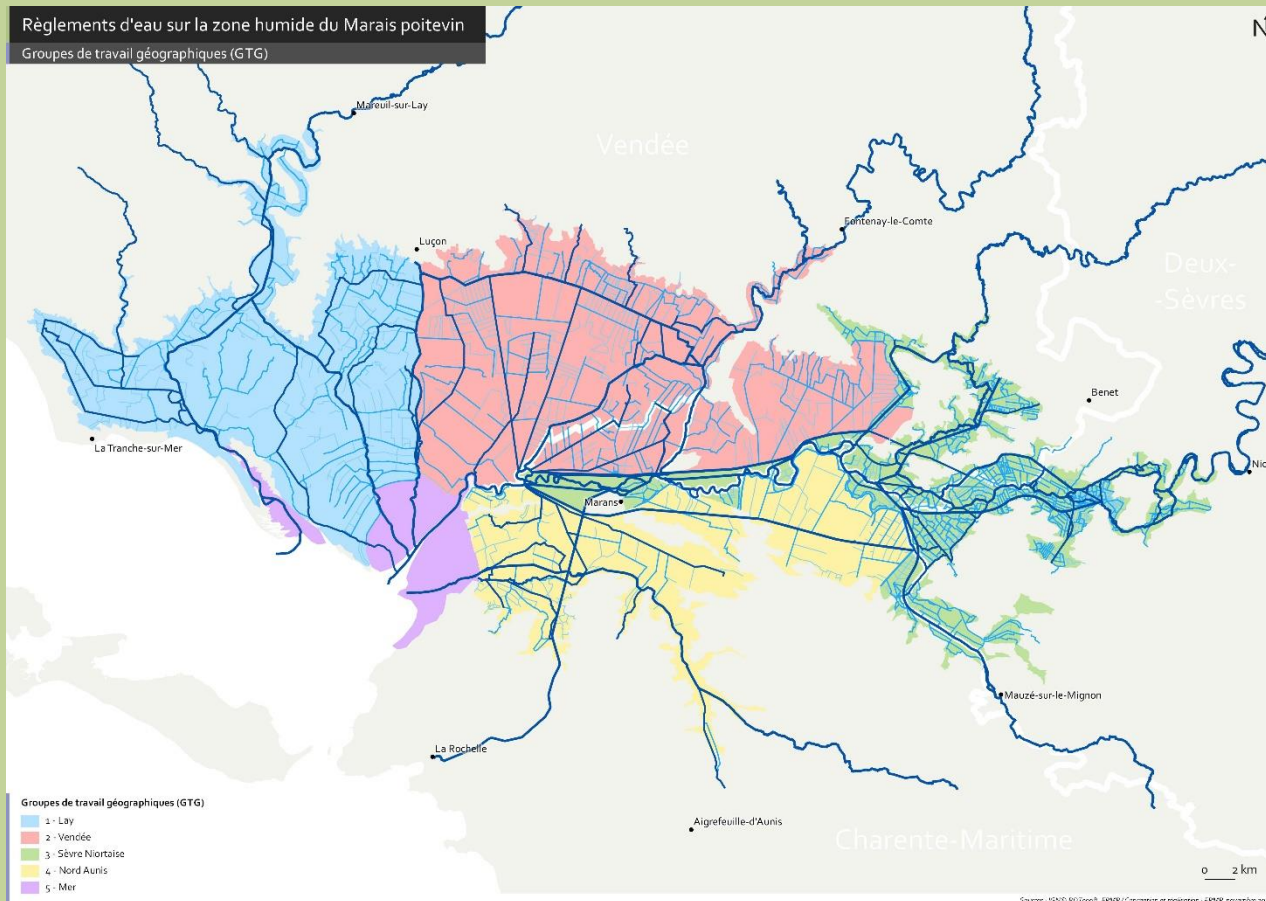
- **Levier 1 : le marnage**
 - **Principe 1a** : respecter un marnage inter-saisonnier hiver/été pour retrouver une certaine naturalité de la gestion, avec possibilité d'assecs en été, notamment dans les canaux tertiaires.
 - **Principe 1b** : limiter le marnage intra-saisonnier.
- **Levier 2 : gestion de l'eau sur les marais prairiaux**
 - **Principe 2a** : accepter des crues hivernales dans les zones prairiales et marais mouillés.
 - **Principe 2b** : maintenir les baisses et les parties basses des prairies en eau en hiver et au début du printemps.
- **Levier 3 : l'alimentation**
 - **Principe 3a** : garantir aussi longtemps que possible l'alimentation des marais par les sources situées en périphérie de la zone humide (sources de bordure).
 - **Principe 3b** : retarder autant que possible la réalimentation estivale.
 - **Principe 3c** : maintenir un petit courant d'eau dans le casier hydraulique toute l'année autant que possible.

Les objectifs sont aussi de :

- Améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique de la zone étudiée
 - Apporter une transparence dans la gestion
 - Réaliser un diagnostic partagé des enjeux présents sur le territoire d'étude avec les différents acteurs locaux
 - Accompagner les acteurs locaux dans les processus de changement (via les CT et programmes de travaux)
- >> Méthode commune : s'appuyer sur les connaissances de terrain et concerter les différents acteurs**

Méthode d'élaboration : via la concertation des différents acteurs du territoire

- Règlement d'eau : via les GTG
- Contrat de marais : via les GT d'élaboration puis les comités de suivi, et relai de l'avancement auprès des GTG



- Services de l'État concernés (DDT(M), DREAL) et OFB
- Syndicat mixte de bassin versant (compétence GEMAPI) /IIBSN
- AS concernées
- PNR MP
- APNE (LPO, CDMP, représentations FNE)
- Usagers (FDP, FDC, CA, CRC, batellerie)
- Conseils départementaux concernés
- RNN Baie de l'Aiguillon
- Structures propres à chaque territoire : ex. Vendée Eau, UNIMA, CDC – communes, etc.

Animation : EPMP et animateur CLE de SAGE concerné

Organisation de la gestion des niveaux d'eau sur la zone humide

Construction

EPMP et groupes de travail : construisent les règles de gestion des niveaux d'eau (contrats de marais, règlements d'eau)

Validation

Instances signataires, CLE des SAGE : valident ces règles de gestion

Mise en œuvre au quotidien

Propriétaires des ouvrages structurants, avec éventuelle délégation :
mettent en œuvre les règlements d'eau

Propriétaires et gestionnaires des ouvrages associés :

- adaptent les manœuvres des ouvrages pour respecter les fuseaux
- en coordination avec les propriétaires des ouvrages structurants

Crise

Préfet : pilote la gestion de crise

Suivis

Règlements d'eau contrôlés par la DDT(M) et bilan annuel GTG

Contrats de marais suivis au quotidien par l'EPMP et bilan annuel par le comité de suivi associé

En lien avec l'accès aux financements publics pour les travaux d'entretien/restauration du marais

- Les aides financières ne sont attribuées aux signataires des contrats territoriaux (CT) opérationnels qu'à la condition que ceux-ci s'engagent, dans la durée du CT, à mettre en place sur leur territoire des règles de gestion de l'eau.
 - > En l'absence de délibération, les travaux portant sur la restauration et la protection de berges et les ouvrages ne pourront faire l'objet d'aide financière.
- Le contrat de marais ouvre droit aux financements par l'AELB et l'EPMP pour des actions spécifiques (ouvrages de petite hydraulique, tertiaires), qui ne sont pas éligibles au titre des seuls CT opérationnels.

Présentation du SIEMP : évolutions et perspectives



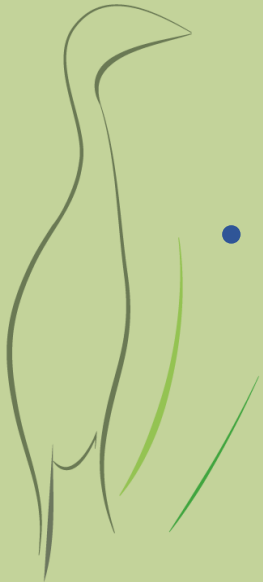
- Regrouper les données quantitatives sur l'ensemble du périmètre de l'EPMP
- Partager les informations, de manière transparente, égale et uniforme
- Améliorer la connaissance des niveaux d'eau, expertiser le fonctionnement hydraulique du Marais poitevin
- Appuyer les missions de l'EPMP (pilotage des règles de gestion de l'irrigation, suivi des fuseaux de gestion)

Au travers d'une interface web « grand public » :

- cartographie dynamique
- simplicité de consultation
- facilité d'accès avec une connexion internet (ordinateur, tablette, smartphone)

- 266 stations suivies
 - 65 piézomètres
 - 32 stations hydrométriques
 - 129 stations limnimétriques
 - 2 marégraphes
 - 9 barrages
 - 29 réserves de substitution
 - 6 stations météo

- 14 fournisseurs de données

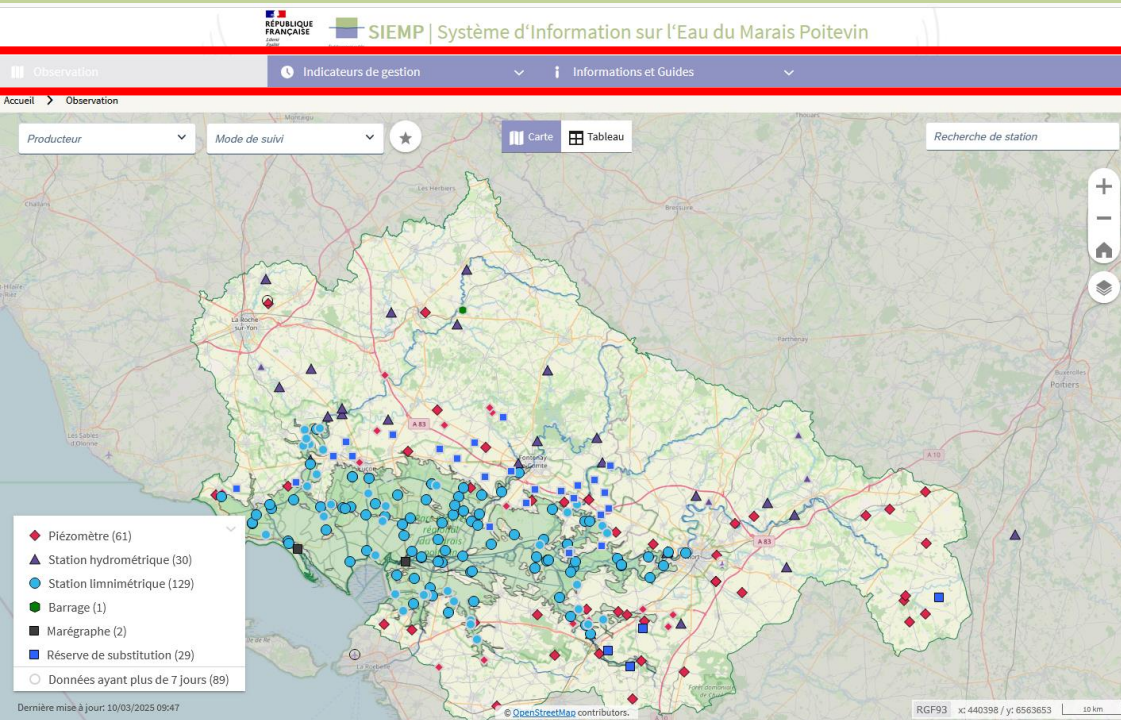


- 268 stations suivies
 - 66 piézomètres
 - 32 stations hydrométriques
 - 130 stations limnimétriques
 - 2 marégraphes
 - 9 barrages
 - 29 réserves de substitution
 - 6 stations météo

- 14 fournisseurs de données



- 6 onglets (en haut de l'écran)
 - Onglet principal : observation (affichage lors du lancement du SIEMP)
 - Onglet « gestionnaires » : indicateurs de gestion (ZOOM sur les contrats de marais et les indicateurs OUGC)
 - 1 onglet informations et guides
- Affichage par carte ou sous forme de tableau



Actuel > Observation

Producteur Mode de suivi Recherche de station

Status	Station	Producteur	Type de point	Paramètre	Date	Valeur	Unité
◆	Aiffres 1	BRGM	Piézomètre	Niveau d'eau souterr...	09/03/2025 00:00	21,405	m NGF99
◆	Aiffres 2	BRGM	Piézomètre	Niveau d'eau souterr...	09/03/2025 00:00	22,463	m NGF99
◆	Ajoncs - La Roche sur ...	CBES	Piézomètre	Niveau d'eau souterr...	10/03/2025 00:00	87,922	m NGF99
◆	Angie Giraud	EPMP	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 03:00	1,56	m NGF99
◆	Auzay	Rives et Eaux	Réserve de substitution	Volume	03/03/2025 00:00	225 600	m³
◆	Azié - Benet	CBES	Piézomètre	Niveau d'eau souterr...	10/03/2025 00:00	2,978	m NGF99
●	Barrage (Grand) - Port...	UMM	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 06:00		m NGF99
●	Barrage de Bazoin ML...	IIBSN	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 08:45	1,835	m NGF99
●	Barrage de Bazoin Se...	IIBSN	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 08:45	1,732	m NGF99
●	Barrage de Boisse	SMVSA	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 05:00	4,360	m NGF99
●	Barrage de Chaban	IIBSN	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 08:45	6,150	m NGF99
●	Barrage de Château V...	IIBSN	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 06:13	1,880	m NGF99
●	Barrage de Comporté	IIBSN	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 08:45	9,150	m NGF99
●	Barrage de Courtlou	IIBSN	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 06:00		
●	Barrage de l'Aguedac ...	IIBSN	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 08:40		
●	Barrage de l'Ouchette	IIBSN	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 08:30		
●	Barrage de la Boule d'...	SMVSA	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 05:00		
●	Barrage de la Chenoil...	SMBL	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 06:00		
●	Barrage de la Conche...	IIBSN	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 06:30		
●	Barrage de la Coupe	SMVSA	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 05:00		
●	Barrage de la Goubie	IIBSN	Station limnimétrique	Niveau d'eau	10/03/2025 08:45		

◆ Piézomètre (61)
 ▲ Station hydrométrique (30)
 ● Station limnimétrique (129)
 ■ Barrage (1)
 ■ Marégraphe (2)
 ■ Réserve de substitution (29)
 ○ Données ayant plus de 7 jours (89)

Tous les horodatages dans le format horaire Europe/Paris

Partie gauche :

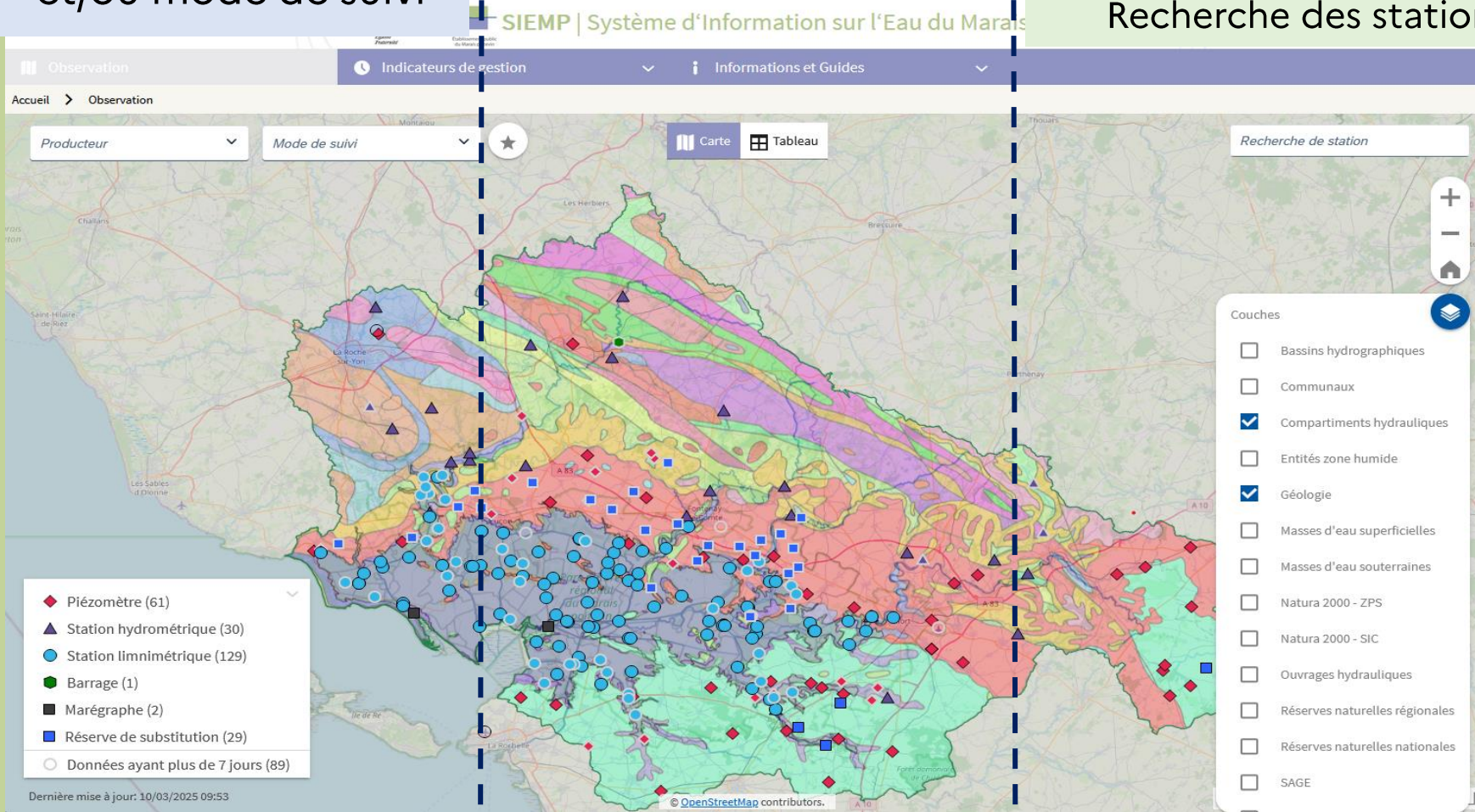
Filtre des stations par
producteur et/ou type
et/ou mode de suivi

Partie centrale :

Vue cartographique

Partie droite :

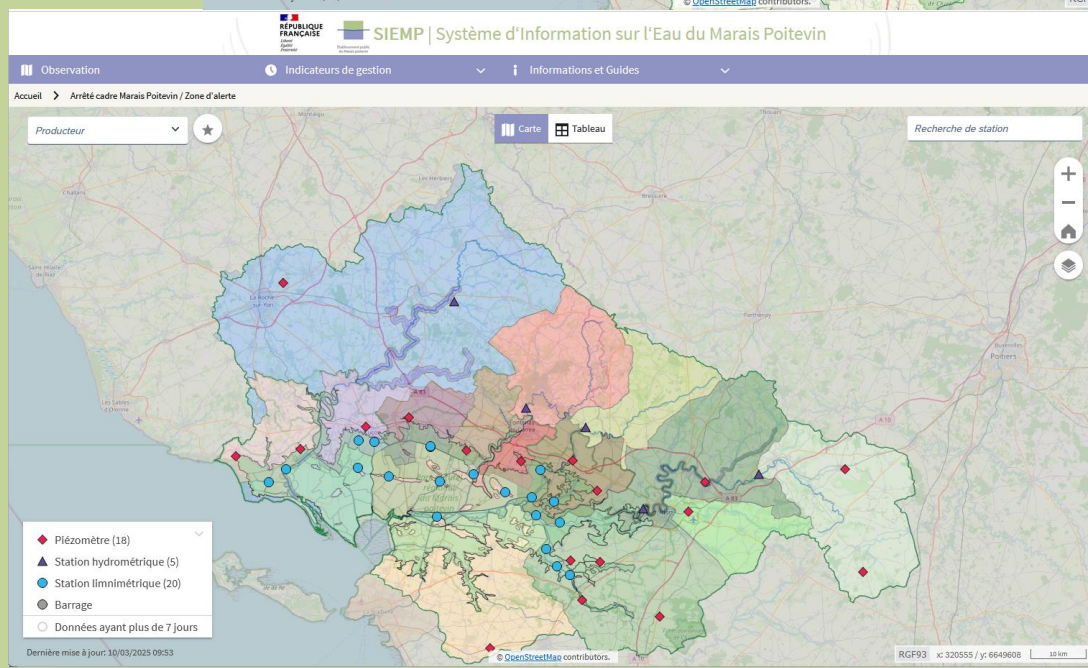
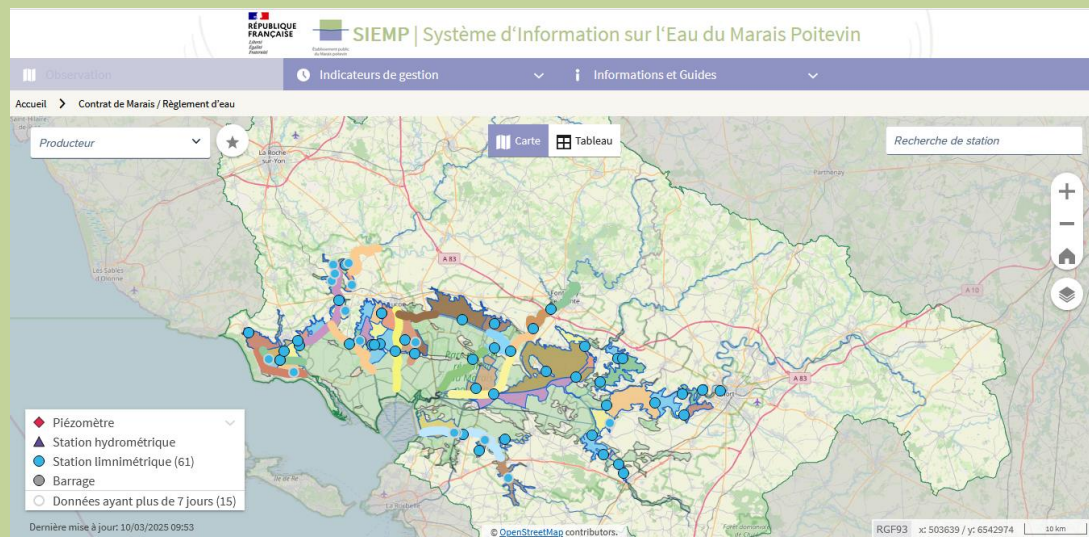
Affichage des fonds de plan
Recherche par nom
Recherche des stations

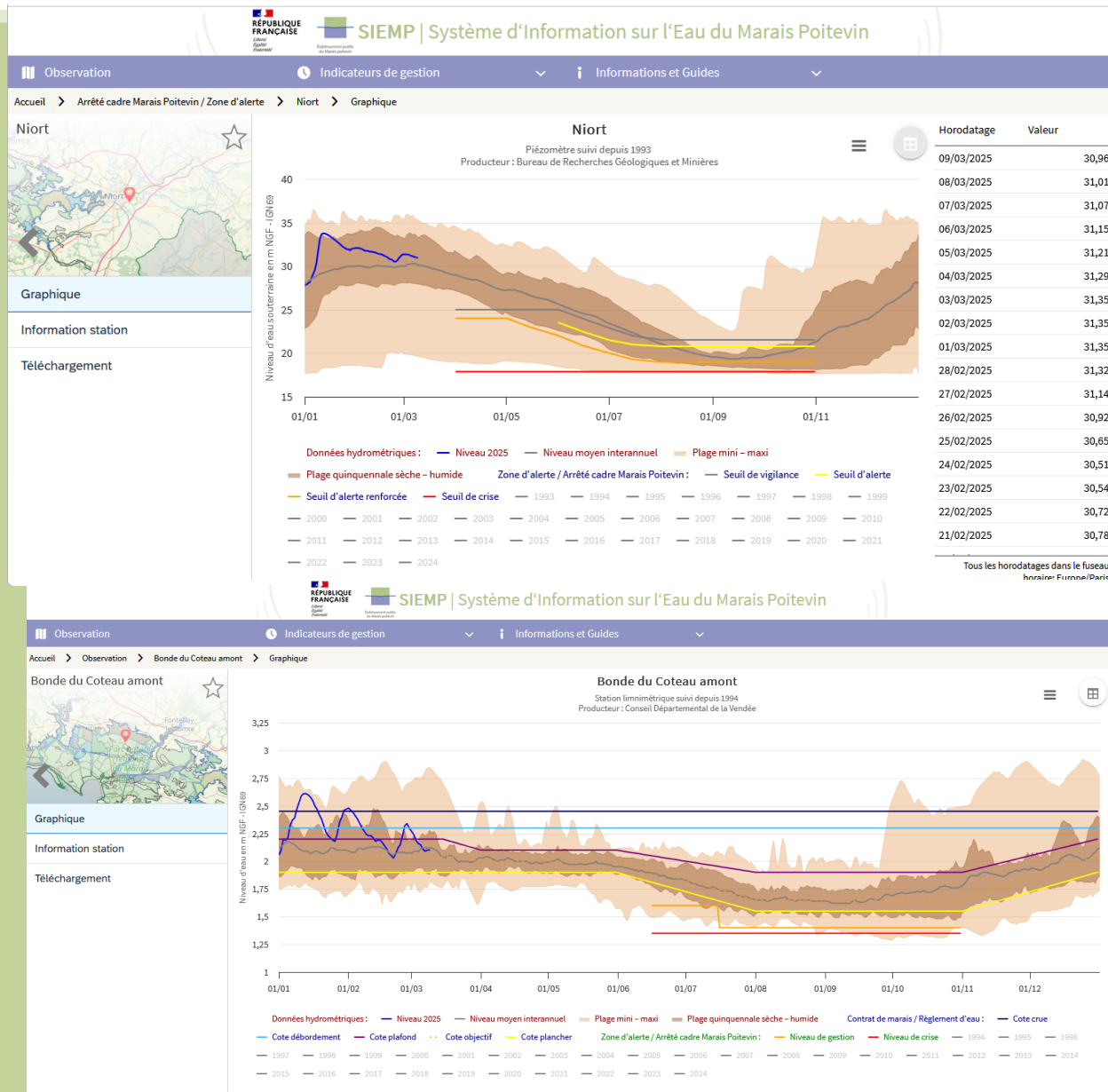


2 vues :

- Contrats de marais
- Arrêtés sécheresse

Stations
indicatrices
seulement





Visualisation possible de :

- Courbe annuelle du niveau moyen journalier
- Courbe enveloppe min-max
- Courbe enveloppe quinquennale sèche-humide
- Superposition annuelle des niveaux
- Affichage de différents seuils (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise, remplissage...) pour l'arrêté cadre sécheresse et les fuseaux de gestion (plafond, objectif, plancher)

- Possibilité de télécharger les données (n et n-1)
- Données de niveau avec
 - Code qualité (SANDRE)
 - Niveau moyen interannuel
 - Niveau minimum interannuel
 - Niveau maximum interannuel

The screenshot shows the SIEMP web interface. At the top, there are navigation tabs: 'Observation', 'Indicateurs de gestion', and 'Informations et Guides'. Below this, the breadcrumb trail reads 'Accueil > Observation > Bonde du Coteau amont > Téléchargement'. On the left, there is a map of the 'Bonde du Coteau amont' station. On the right, under 'Nom de fichier', the file name 'Bonde du Coteau amont_Limni.xlsx' is displayed, and a 'Télécharger' button with a download icon is circled in red. Below the map, there is a menu with 'Téléchargement' highlighted by a red box.

A	B	C	D	E	F	G	H	I
Nom station	Aziré - Benet							
Code station	06102X0620							
Unité	m NGF IGN 69	NGF-IGN69						
Horodate	Niveau	code qualité	Horodate	Niveau	code qualité	Niveau moyen interannuel	Niveau minimum	Niveau maximum
2021.01.01	3.82		2022.01.01	3.20	Donnée brute	3.16	2.25	4.26
2021.01.02	3.77	Donnée mise en per	2022.01.02	3.15	Donnée brute	3.17	2.25	4.45
2021.01.03	3.70	Donnée mise en per	2022.01.03	3.09	Donnée brute	3.19	2.25	4.63
2021.01.04	3.63	Donnée mise en per	2022.01.04	3.05	Donnée brute	3.22	2.25	4.82
2021.01.05	3.56	Donnée mise en per	2022.01.05	3.02	Donnée brute	3.22	2.23	4.91
2021.01.06	3.48	Donnée mise en per	2022.01.06	2.99	Donnée brute	3.23	2.21	4.89
2021.01.07	3.40	Donnée mise en per	2022.01.07	2.95	Donnée brute	3.24	2.21	4.87
2021.01.08	3.32	Donnée mise en per	2022.01.08	2.94	Donnée brute	3.23	2.20	4.84
2021.01.09	3.25	Donnée mise en per	2022.01.09	2.97	Donnée brute	3.22	2.21	4.82
2021.01.10	3.19	Donnée mise en per	2022.01.10	3.03	Donnée brute	3.21	2.23	4.79
2021.01.11	3.12	Donnée mise en per	2022.01.11	3.09	Donnée brute	3.20	2.24	4.76
2021.01.12	3.07	Donnée mise en per	2022.01.12	3.12	Donnée brute	3.20	2.25	4.73
2021.01.13	3.02	Donnée mise en per	2022.01.13	3.15	Donnée brute	3.19	2.27	4.70
2021.01.14	2.99	Donnée mise en per	2022.01.14	3.16	Donnée brute	3.16	2.28	4.67
2021.01.15	2.96	Donnée mise en per	2022.01.15	3.11	Donnée brute	3.16	2.28	4.60
2021.01.16	2.93	Donnée mise en per	2022.01.16	3.06	Donnée brute	3.17	2.29	4.50
2021.01.17	2.91	Donnée mise en per	2022.01.17	3.00	Donnée brute	3.17	2.29	4.40
2021.01.18	2.89	Donnée mise en per	2022.01.18	2.95	Donnée brute	3.16	2.29	4.33
2021.01.19	2.88	Donnée mise en per	2022.01.19	2.91	Donnée brute	3.16	2.29	4.34
2021.01.20	2.87	Donnée mise en per	2022.01.20	2.87	Donnée brute	3.16	2.29	4.26
2021.01.21	2.86	Donnée mise en per	2022.01.21	2.84	Donnée brute	3.17	2.29	4.13
2021.01.22	2.95	Donnée mise en per	2022.01.22	2.81	Donnée brute	3.19	2.29	3.99
2021.01.23	3.19	Donnée mise en per	2022.01.23	2.78	Donnée brute	3.21	2.28	4.22
2021.01.24	3.36	Donnée mise en per	2022.01.24	2.75	Donnée brute	3.21	2.28	4.62
2021.01.25	3.44	Donnée mise en per	2022.01.25	2.72	Donnée brute	3.20	2.28	4.78
2021.01.26	3.44	Donnée mise en per	2022.01.26	2.69	Donnée brute	3.18	2.28	4.68
2021.01.27	3.41	Donnée mise en per	2022.01.27	2.67	Donnée brute	3.16	2.28	4.59
2021.01.28	3.38	Donnée mise en per	2022.01.28	2.65	Donnée brute	3.16	2.27	4.50
2021.01.29	3.66	Donnée mise en per	2022.01.29	2.64	Donnée brute	3.15	2.27	4.40
2021.01.30	3.96	Donnée mise en per	2022.01.30	2.63	Donnée brute	3.16	2.27	4.31
2021.01.31	4.16	Donnée mise en per	2022.01.31	2.62	Donnée brute	3.16	2.27	4.22

Évolution du SIEMP

SIEMP | Système d'Information sur l'Eau du Marais Poitevin Se connecter

Observation

- Information
- A propos du SIEMP
- Liens

Producteur
Tous (135)

Type de point
Tous (135)

Mode de suivi
Automatique avec télétrans

Légende

- ◆ Piézomètre
- ▲ Station hydrométrique
- Station limnimétrique
- ⊙ Echelle limnimétrique
- Mariégraphe
- Sans donnée actualisée depuis 7 jours

Observation | Carte | Tableau | Chercher

Données SIG 2016

REPUBLIC FRANÇAISE | SIEMP | Système d'Information sur l'Eau du Marais Poitevin



Données officielles disponibles sur les banques nationales

Le SIEMP



Accueil > Observation

Producteur | **Mode de suivi**

Indicateurs de gestion | **Informations et Guides**

Recherche de station

Données SIG 2025

Légende

- ◆ Piézomètre (66)
- ▲ Station hydrométrique (32)
- Station limnimétrique (130)
- Barrage (9)
- Mariégraphe (2)
- Réserve de substitution (29)
- Données ayant plus de 7 jours (98)

REPUBLIC FRANÇAISE | SIEMP | Système d'Information sur l'Eau du Marais Poitevin

© OpenStreetMap contributors. Dernière mise à jour: 05/06/2025 09:12

RGF93 x: 550737 / y: 6627342 20 km

- Consolidation de la base de données (enrichissement des historiques et de la qualité des données)
- Ajout de nouveaux producteurs et sites de mesures (ex : stations LPO, SIAH de la banche...)
- Amélioration de la symbologie (lisibilité des cartes), superposition des symboles
- Visualisation possible de la chronique totale
- Intégration des nouveaux fuseaux de gestion dans le volet cartographique (mise à jour des contrats de marais)
- Mise en accessibilité du SIEMP
- Valorisation des mesures de qualité des eaux (12 et 300 paramètres)
- ...

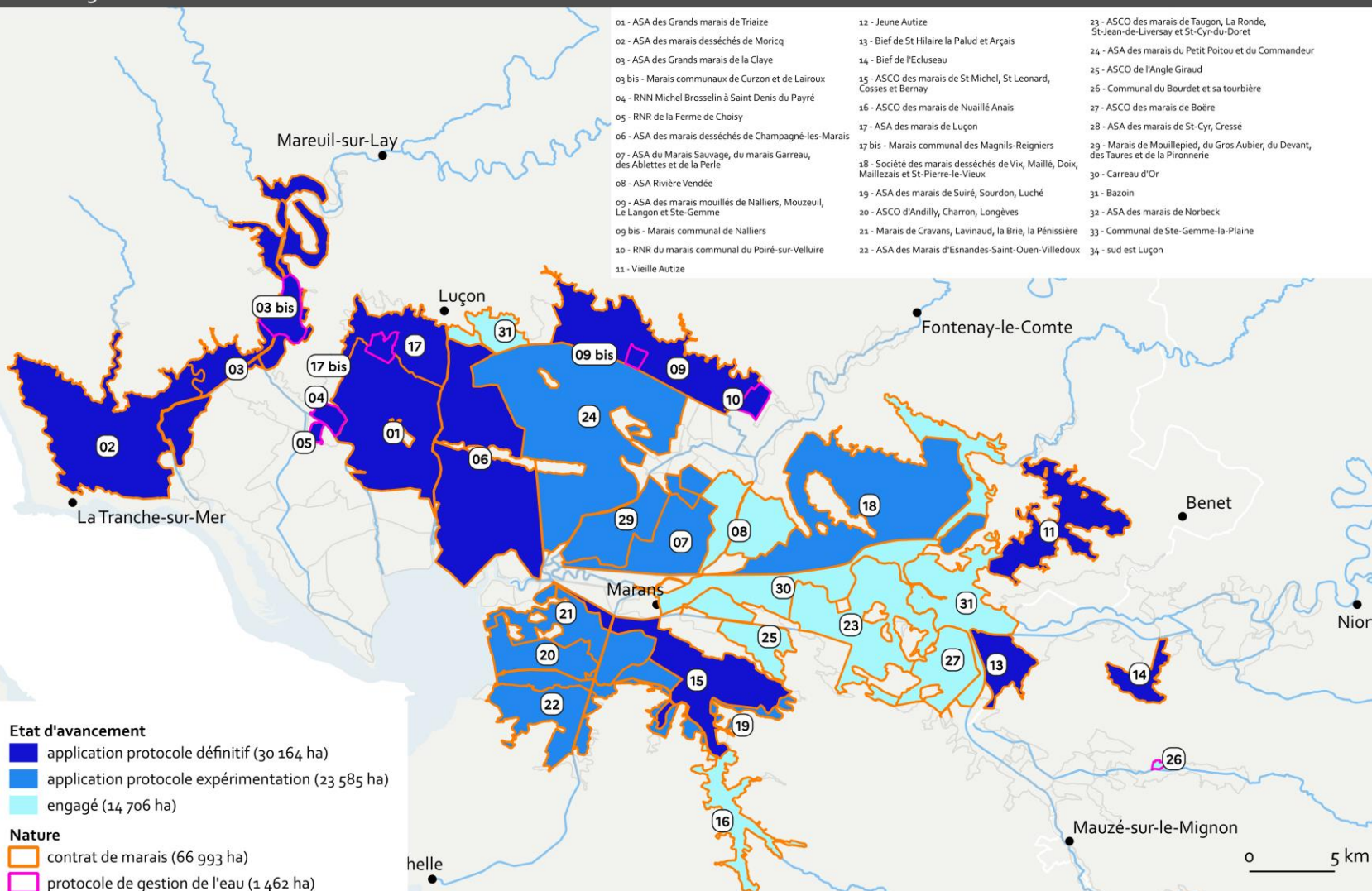
État des lieux des règles de gestion



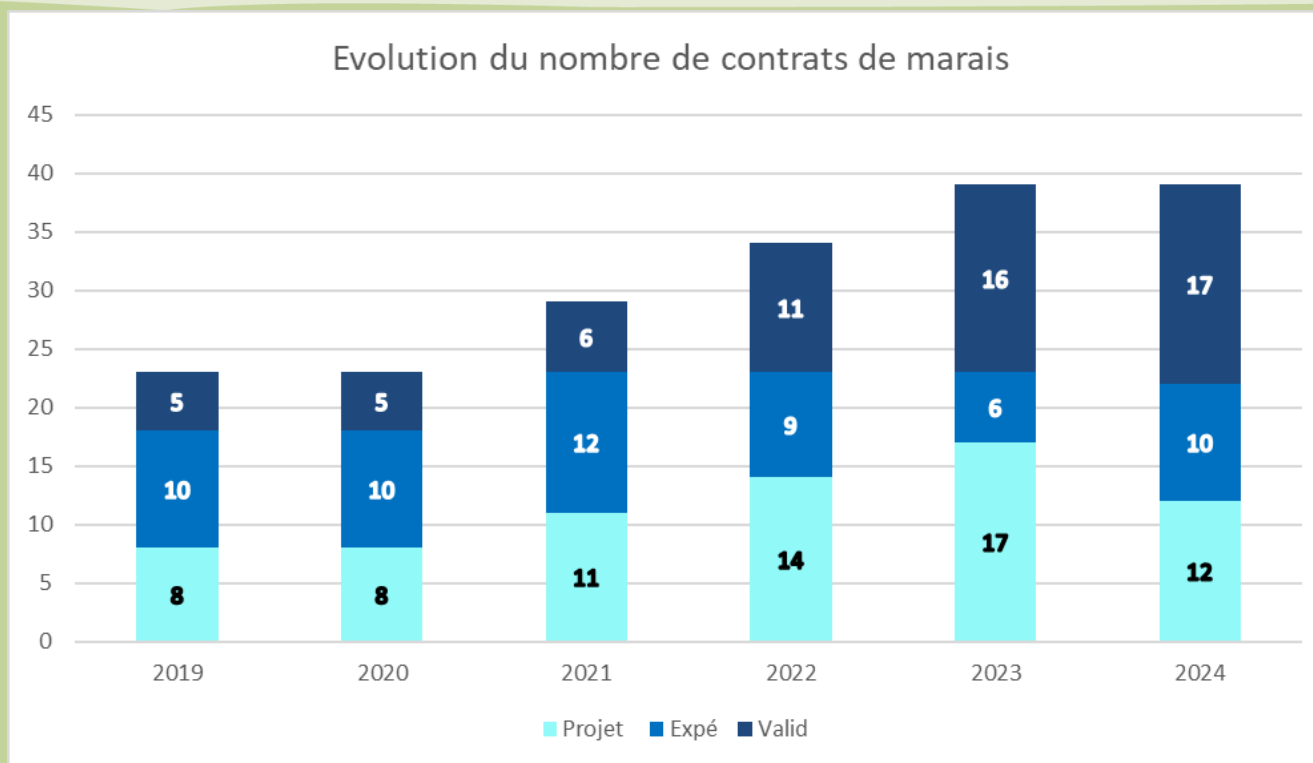
Avancement des règles de gestion de l'eau – contrats de marais

Contrats de marais et protocoles de gestion de l'eau sur la zone humide du Marais poitevin

Juin 2025



Avancement des règles de gestion de l'eau – contrats de marais

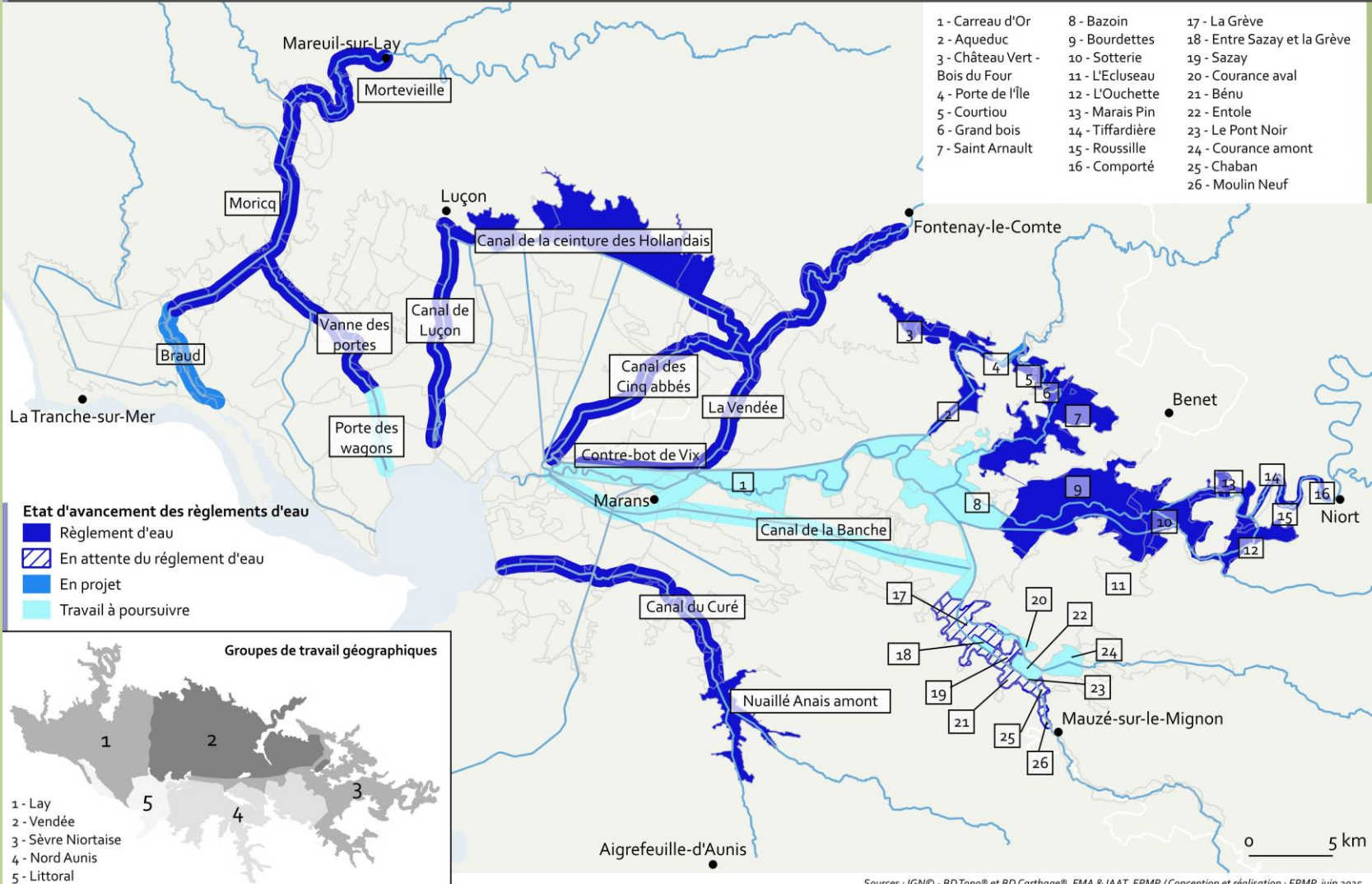


- COP EPMP 2020-2022 : potentiel de 39 contrats de marais/protocoles (74 258 ha)
- COP EPMP 2023-2025 : potentiel revu à 45 contrats de marais/protocoles (81 171 ha)
 - En 2024 : 39 contrats de marais/protocoles pour 69 123 ha.
- 85 % de la surface engagée sur la surface potentielle de 81 171 ha.

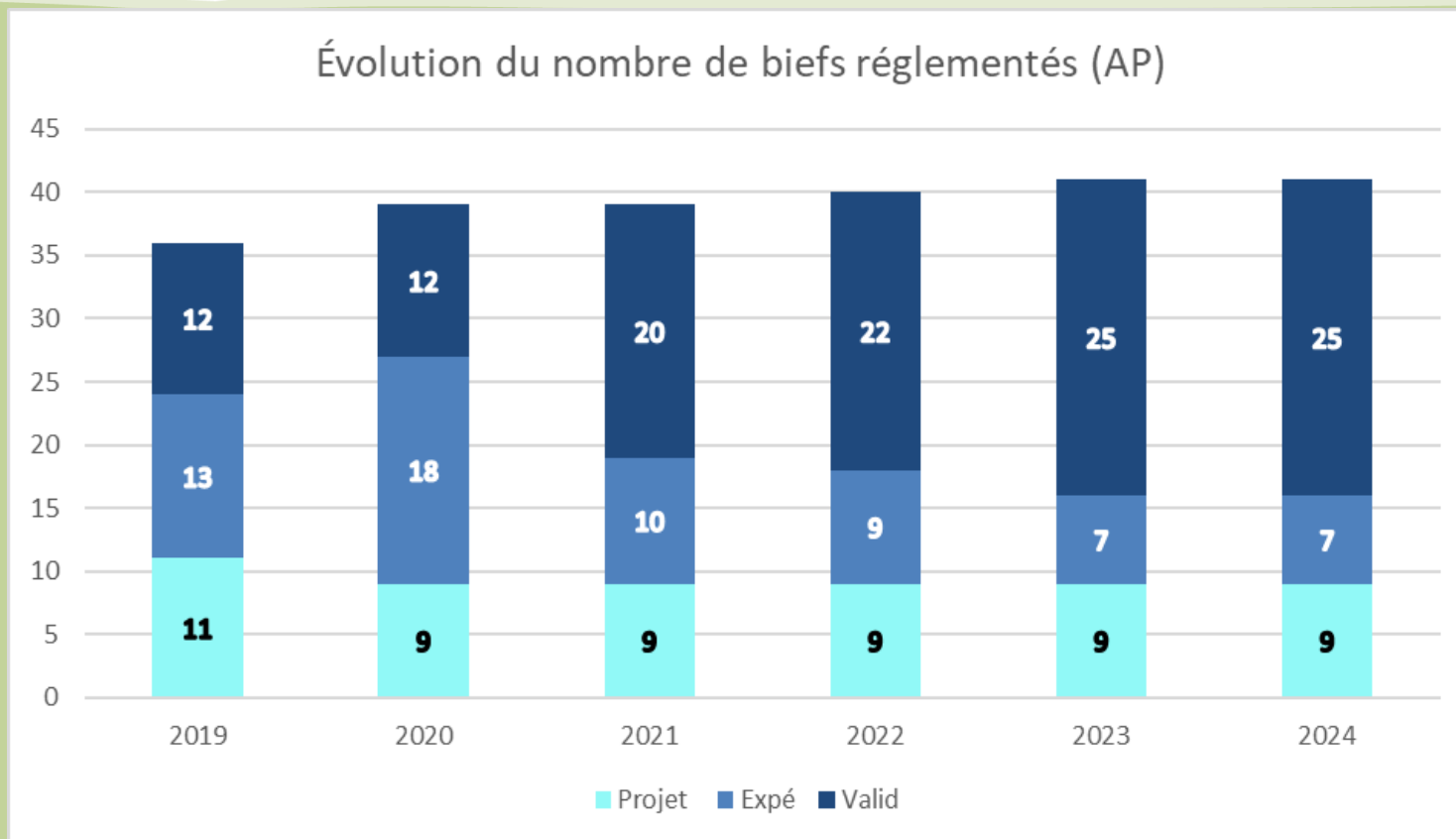
Avancement des règles de gestion de l'eau – règlement d'eau

Règlements d'eau sur la zone humide du Marais poitevin

Juin 2025



Avancement des règles de gestion de l'eau – règlements



- Sur la cible de 43 biefs, tous sont engagés dans un règlement d'eau à des stades d'avancement variés (tenant compte du conventionnement du Bénu et du contrat de marais sur le bief de l'Écluseau).
- Tenir compte du temps de la rédaction et de la validation des arrêtés.
- Suivi à assurer notamment dans le cadre des clauses de revoiyure.

Retours d'expérience sur la mise en place des règles de gestion de l'eau

- Une veille constante à maintenir pour faire respecter les fuseaux de gestion.
- Problématique d'acceptation des principes de gestion des niveaux d'eau suivants :
 - Baisses et points bas en eau dans les marais prairiaux
 - Acceptation des crues sur les zones d'expansion de crues
 - Marnage saisonnier niveaux hiver > niveaux été
- En lien avec la problématique de soutien à l'élevage et de reconnaissance du service rendu par cette activité dans l'entretien et le maintien des habitats en bon état.

Évaluation de la mise en œuvre des règles de gestion



- Suivi - évaluation assuré par les GTG et comités de suivi réunis annuellement.
- Avec pour rôles de :
 - Analyser la gestion des niveaux d'eau passée et émettre un avis et des préconisations sur la gestion future
 - Assurer le suivi des différents enjeux présents sur le territoire :
 - Hydrauliques et en lien avec la gestion de l'eau
<http://siemp.epmp-marais-poitevin.fr/>
 - Environnementaux via l'OPN (suivis espèces et entrée potentiel accueil habitats en lien avec la gestion des niveaux d'eau)
<https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>
 - Usages : à dire d'acteurs
 - Assurer le suivi du programme d'accompagnement pour les contrats de marais



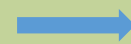
>> Réflexion d'un cadre d'évaluation des effets des règles de gestion de l'eau sur la zone humide

Réflexion d'un cadre étendu d'évaluation des règles de gestion de l'eau

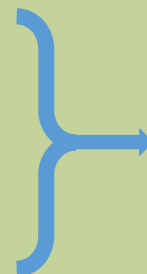
Mieux connaître les niveaux d'eau est un enjeu majeur et une des missions de l'EPMP

C'est indispensable pour :

- Aborder le régime de l'eau dans sa diversité
- Avoir du recul pour comprendre les cycles (annuels, pluriannuels)
- Mesurer des tendances



Besoin de nombreux points de mesure



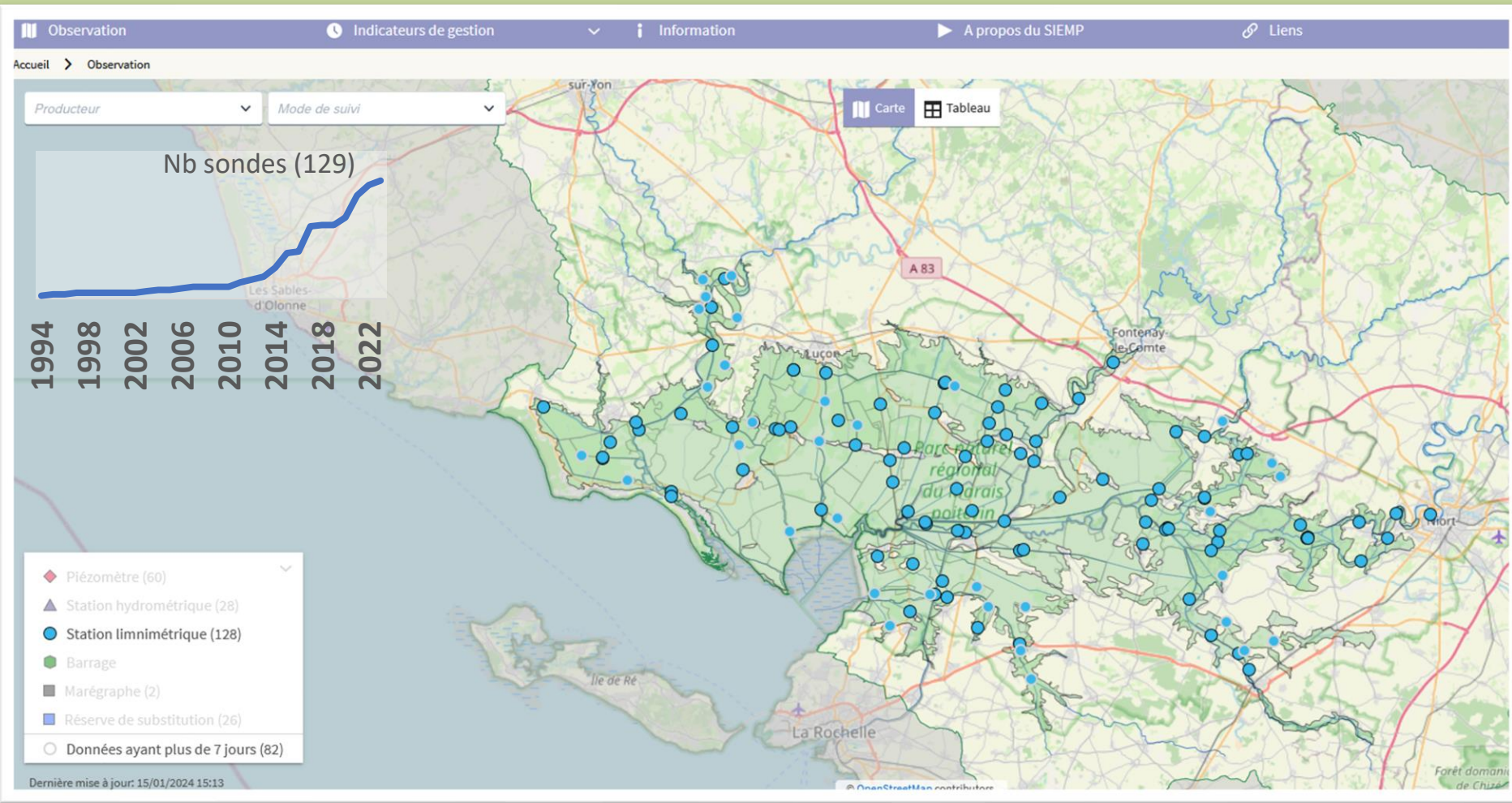
Besoin de chroniques longues

Vérifier l'impact des politiques publiques sur les niveaux d'eau



Réflexion d'un cadre étendu d'évaluation des règles de gestion de l'eau

Suivis continus du niveau d'eau surface - 9 producteurs



Réflexion d'un cadre étendu d'évaluation des règles de gestion de l'eau

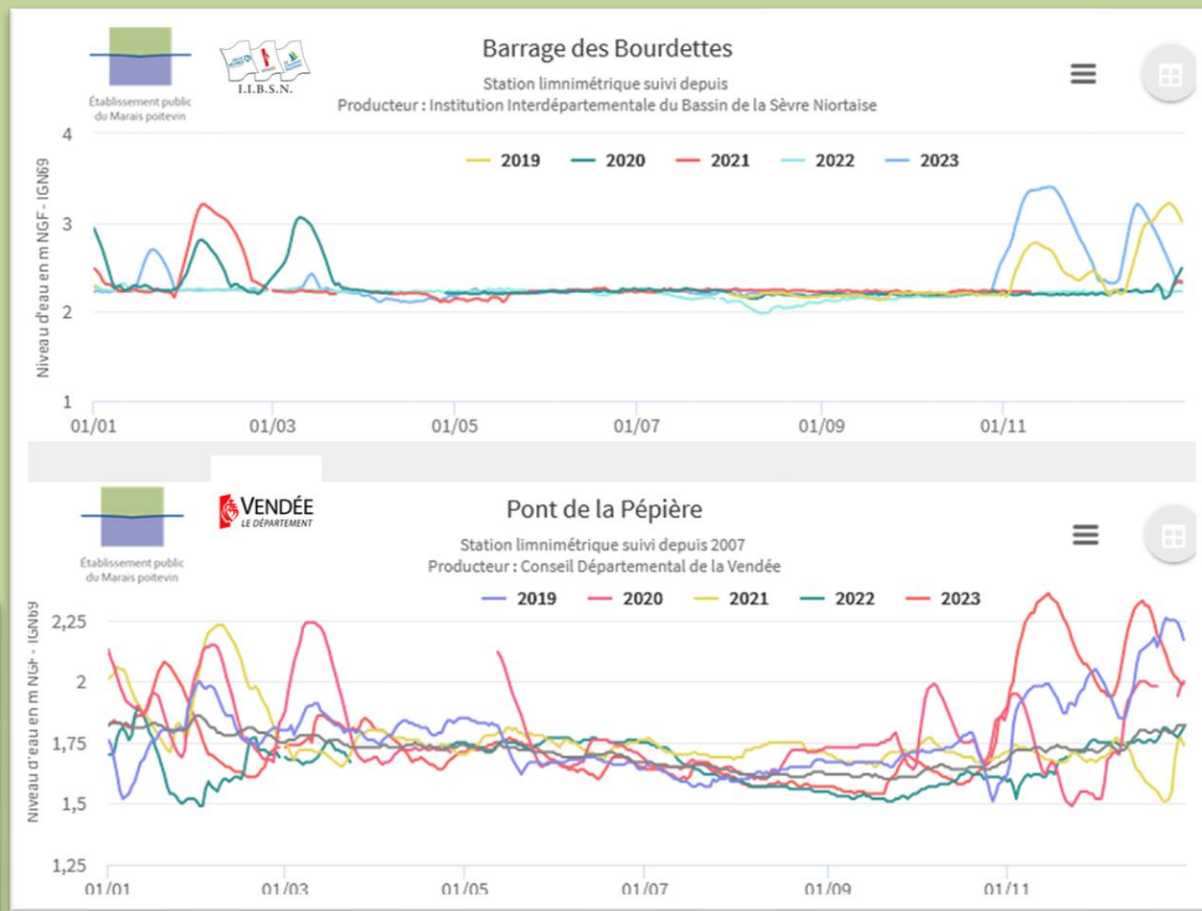
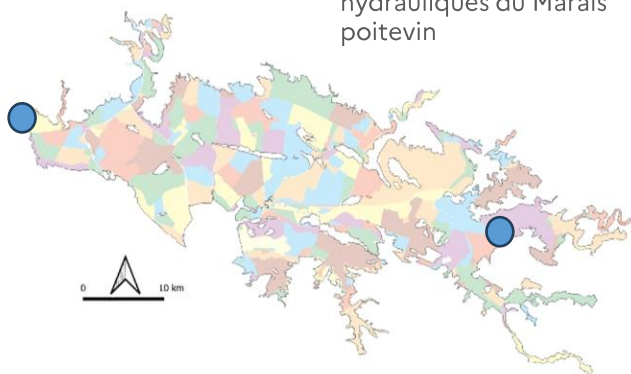
Besoin de nombreux points de mesure pour comparer les sites entre eux

+ de 200 casiers hydrauliques

=

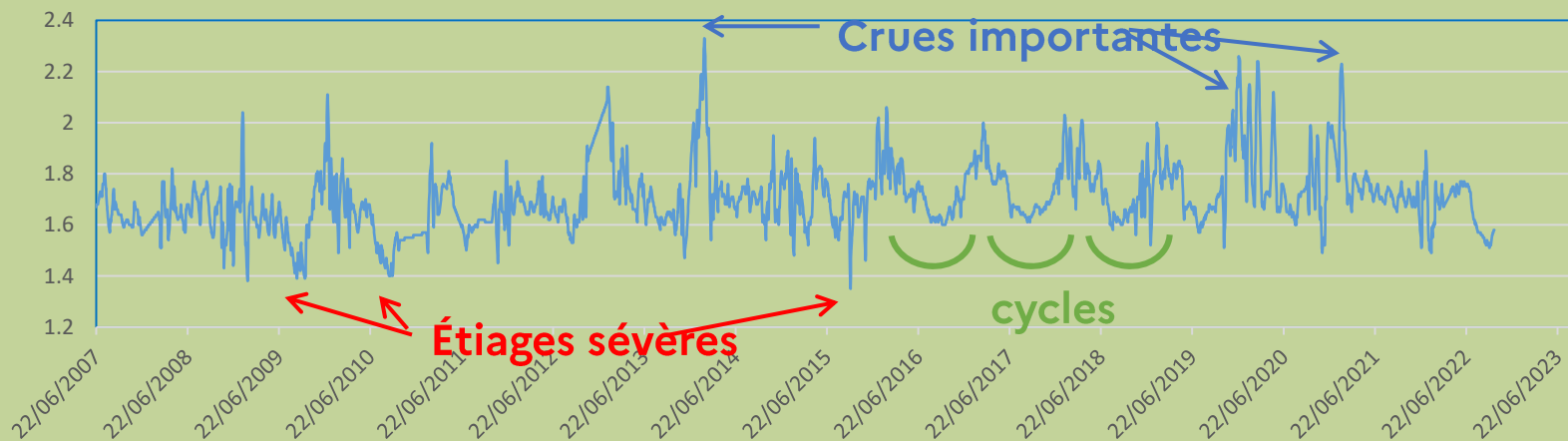
+ de 200 gestions différentes

Les casiers hydrauliques du Marais poitevin



Besoin de chroniques longues pour observer les cycles

Bas de Longeville : chronique 2007 -> 2022

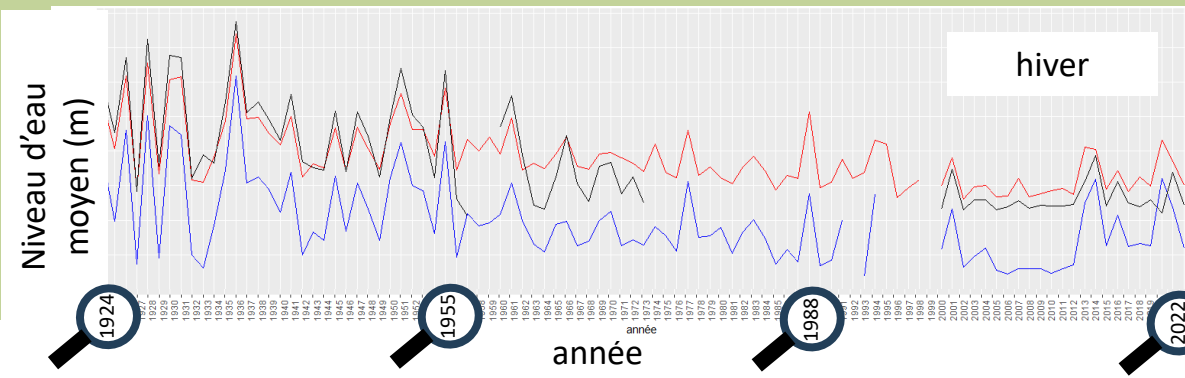


Ces tracés de niveau journalier sont peu lisibles. Idée de ces travaux : faire des calculs sur ces chroniques pour synthétiser l'information via **2 procédés**.

Réflexion d'un cadre étendu d'évaluation des règles de gestion de l'eau

Procédé 1 : Au lieu de figurer des niveaux journaliers, on les regroupe par **saison**.

On prend simplement les données journalières sur la saison hivernale par exemple et on calcule la moyenne pour chaque année :



Le niveau en hiver a-t-il évolué ces dernières décennies ?



Baisses des niveaux moyens & des fluctuations interannuelles



Pas les mêmes usages

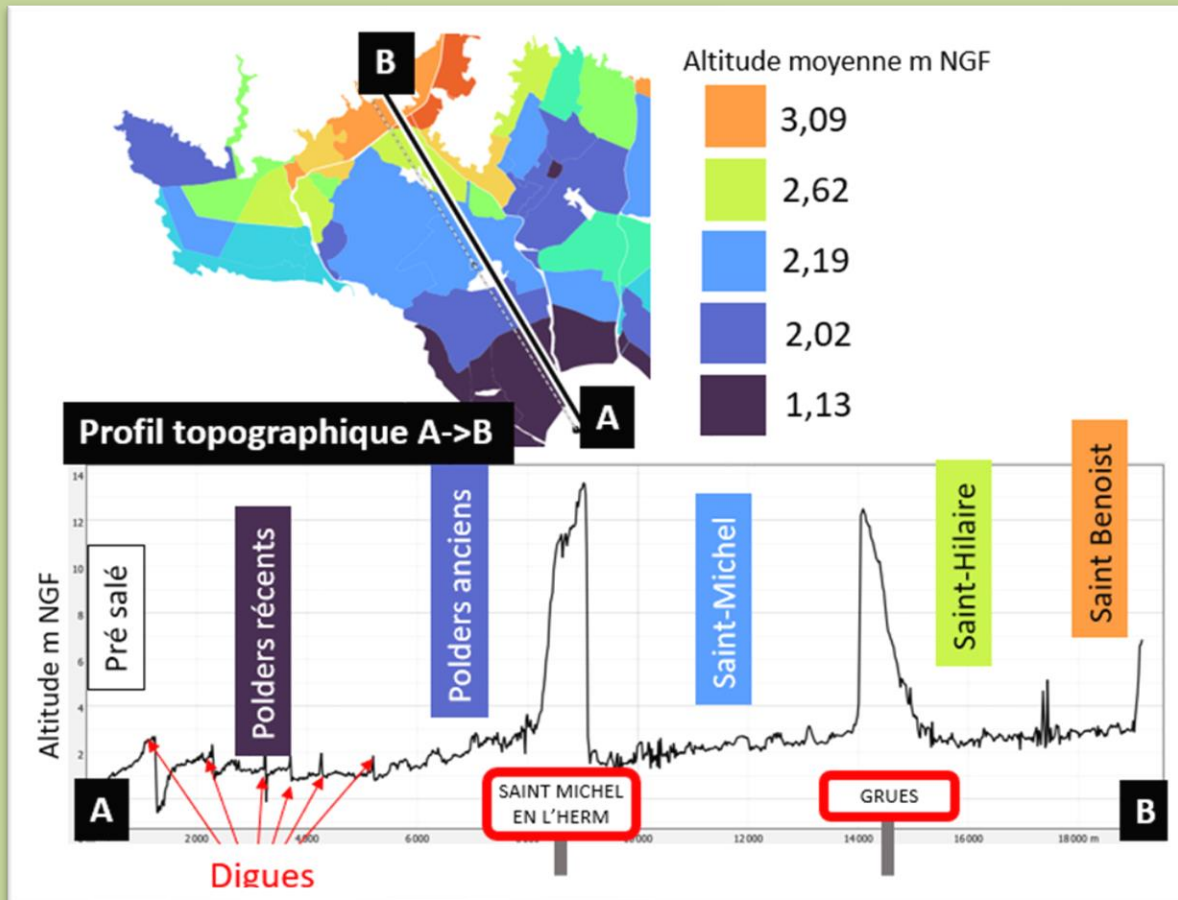
Tassement des sols avec le temps et l'assèchement etc.

- Bazoin - Bourdettes - Saint Arnault

Différentes « altitudes » ...

Réflexion d'un cadre étendu d'évaluation des règles de gestion de l'eau

Procédé 2 : exprimer les niveaux d'eau par rapport à des cotes de référence.



Le Marais est organisé en casiers « étagés ».

Un niveau d'eau à 2 m NGF n'a pas la même représentation d'un secteur à un autre.

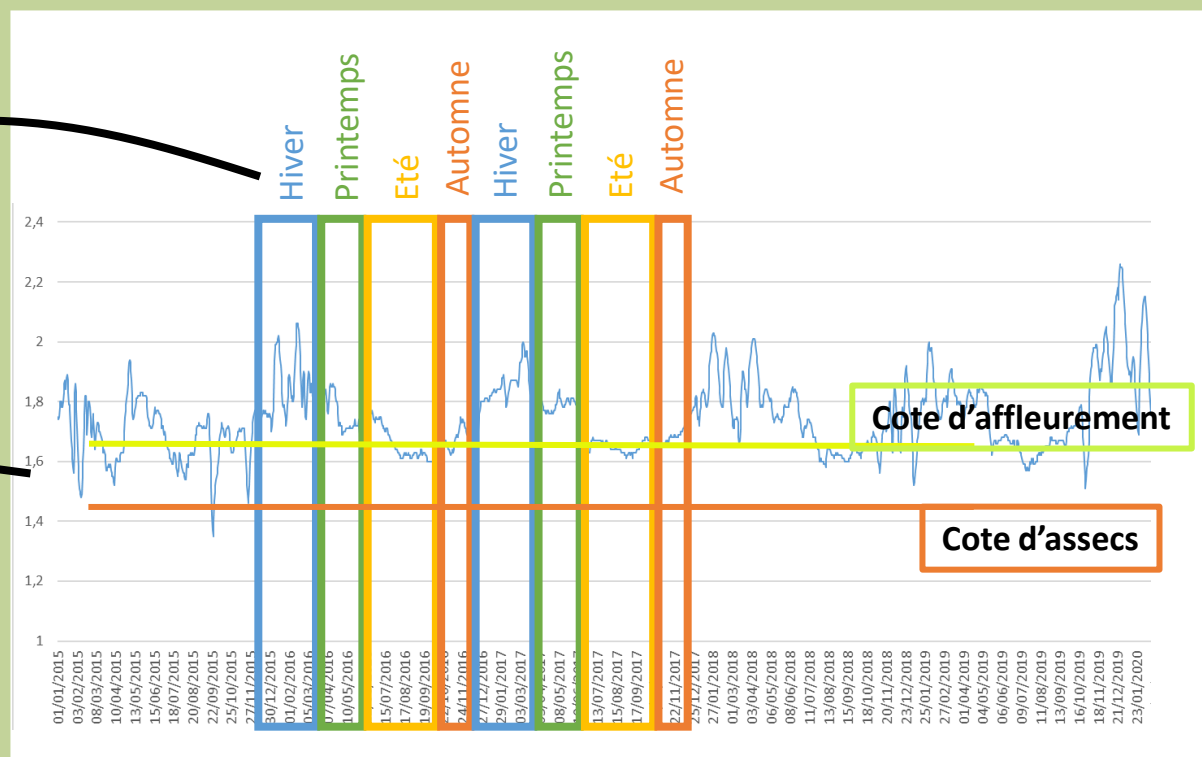
=> Nécessité de trouver des cotes qui font référence avec des données locales.

Réflexion d'un cadre étendu d'évaluation des règles de gestion de l'eau

Besoin de synthétiser les chroniques de niveaux journaliers en quelques descripteurs pour mieux les comparer et les comprendre :

Des saisons pertinentes avec les cycles de gestion.

Des références topographiques en lien avec les réalités de terrain.



Évaluation des règles de gestion de l'eau > vers des descripteurs de la gestion de l'eau

Les règles de gestion des niveaux d'eau



Leurs influences sur la biodiversité sont étudiées par l'étude sur l'évolution de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau :

<https://www.epmp-marais-poitevin.fr/etude-biodiversite/>

! Synthèse des résultats en cours ! Par exemple :

- Un niveau inondant les points bas des prairies avec une baisse progressive au printemps = + de diversité en plantes dans les prairies et + de limicoles nicheurs.
- Les assecs peuvent être bénéfiques pour certaines plantes aquatiques, mais défavorables aux odonates = limiter les assecs généralisés sans les proscrire.
- Une hauteur d'eau élevée au printemps favorise la biodiversité végétale des canaux.
- Les fluctuations importantes nuisent aux odonates et aux autres invertébrés vivant dans les fossés.



Évaluation des règles de gestion de l'eau > vers des descripteurs de la gestion de l'eau

A partir de ces travaux scientifiques et d'une description fine du « régime » de l'eau, nous avons déterminé **3 leviers** de gestion qui peuvent être actionnés pour répondre aux **principes de gestion**.



Marnage

- Avoir des niveaux plus haut en hiver qu'en été
- Limiter les fluctuations au sein des saisons



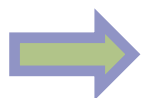
Mise en eau

- Accepter les débordements lors des crues
- Conserver l'eau dans les points bas des prairies



Alimentation

- Conserver un filet d'eau en été et une alimentation par les sources




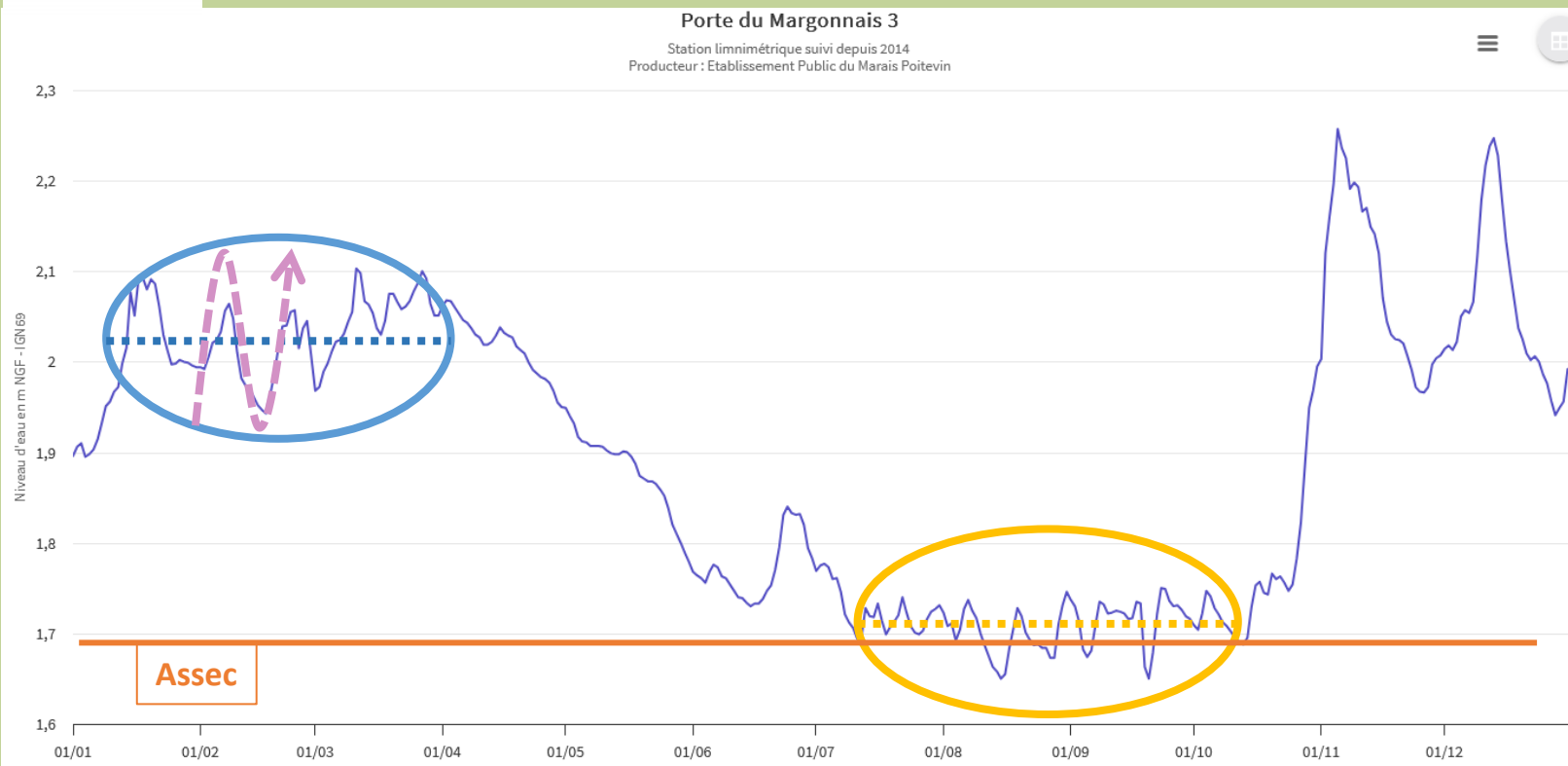
12 descripteurs de gestion vont être testés sur 34 sites en 2025

Évaluation des règles de gestion de l'eau > vers des descripteurs de la gestion de l'eau



Marnage

 Moyenne sur une période



Descripteurs :

Différence niveau moyen hiver
– été
(Amplitude)

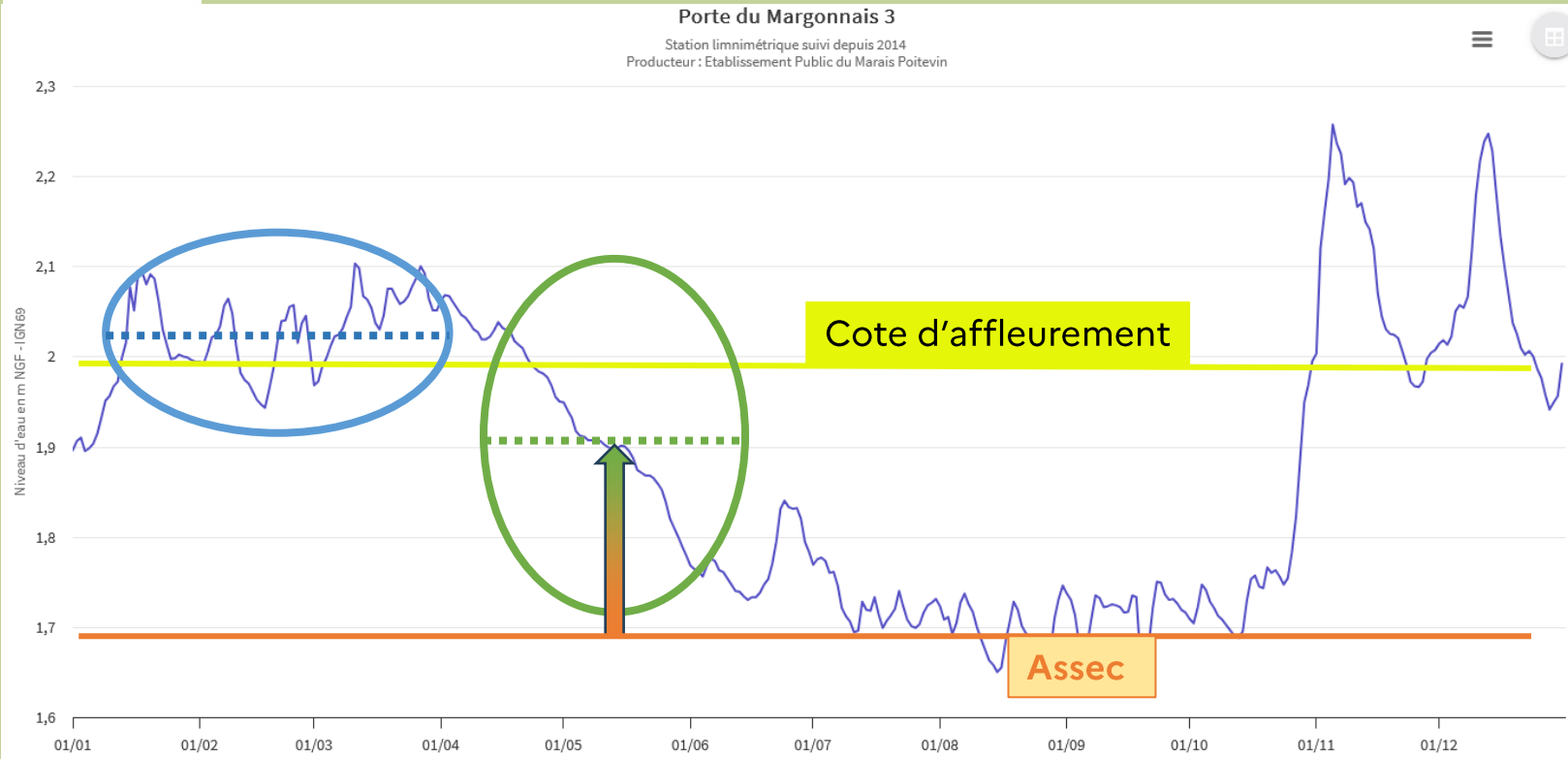
Importance des fluctuations
au sein des saisons

Nombre de jours sous la cote
d'assec

Évaluation des règles de gestion de l'eau > vers des descripteurs de la gestion de l'eau



Mise en eau des points bas



Descripteurs :

Niveau moyen par rapport
aux points bas en hiver

Niveau moyen par rapport
aux points bas au printemps

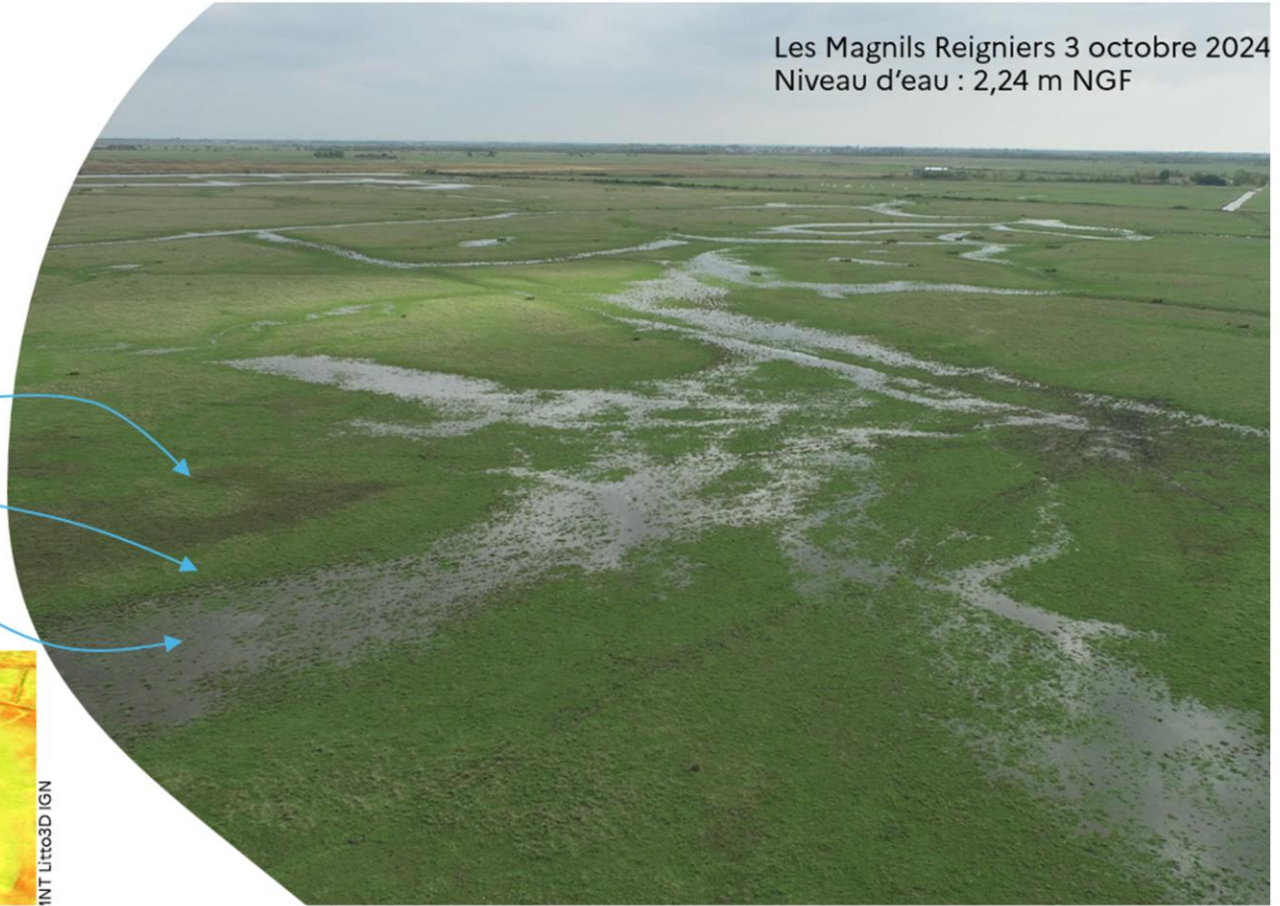
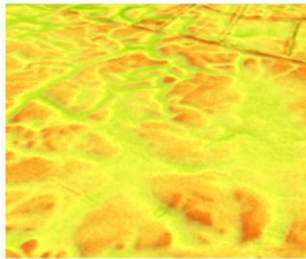
Hauteur d'eau moyenne au
printemps dans les canaux

Évaluation des règles de gestion de l'eau > vers des descripteurs de la gestion de l'eau

Les Magnils Reigniers 3 octobre 2024
Niveau d'eau : 2,24 m NGF

- NGF
2,45
Végétation
mésophile
- 2,25
Végétation
intermédiaire
- 2,05
Végétation
hygrophile

Topographie



Évaluation des règles de gestion de l'eau

En conclusion

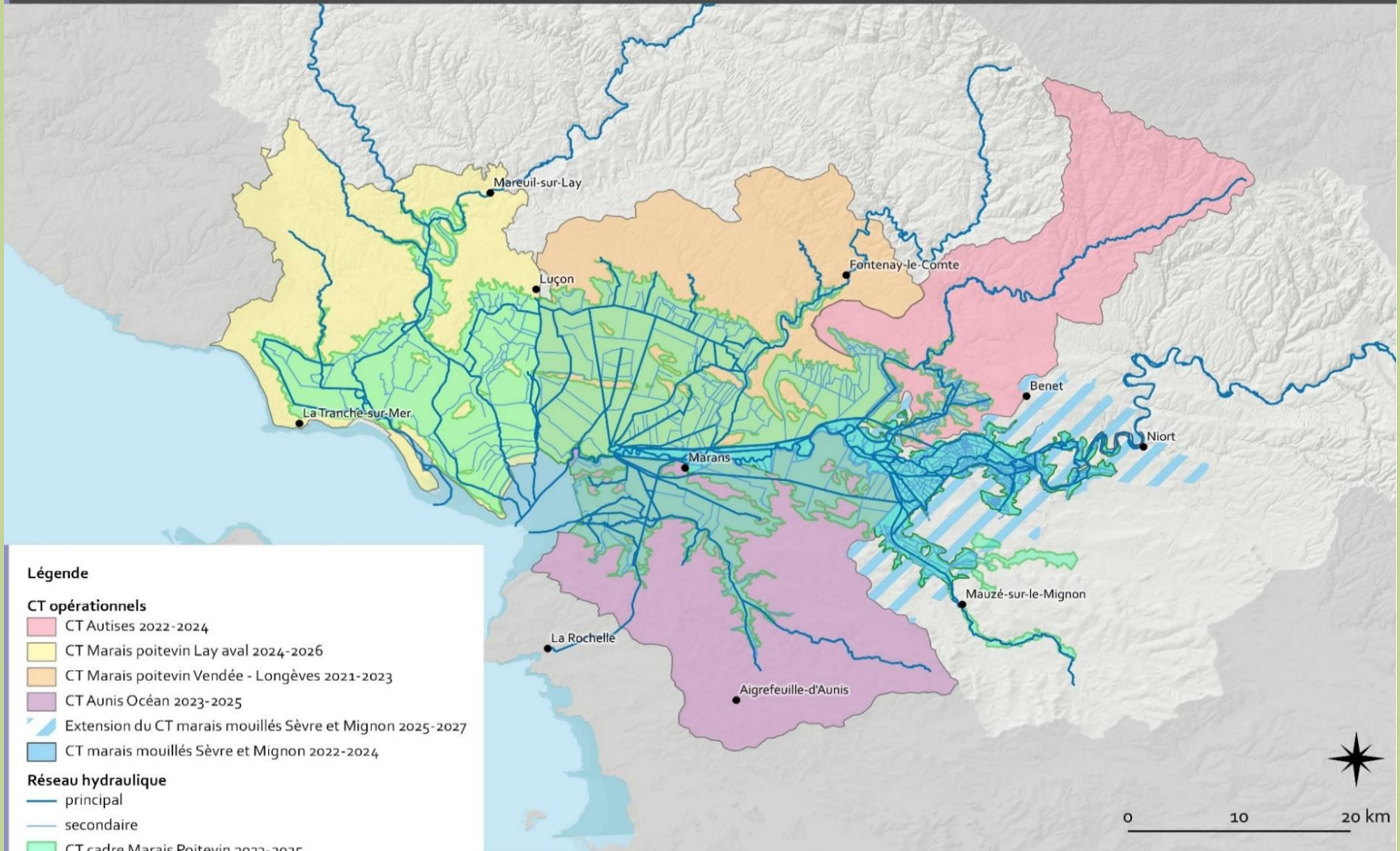
- Des descripteurs pour synthétiser l'information et la mettre en relief (comparaisons inter-annuelles, inter-sites etc.).
- Un moyen d'évaluer le respect des objectifs de gestion, de proposer des améliorations afin de mieux répondre aux enjeux de conservation de la zone humide.
- Une aide à l'interprétation et à la décision pour les acteurs du territoire dans leur pilotage technique et/ou financier.

Information sur le bilan du CT cadre Marais poitevin et son renouvellement

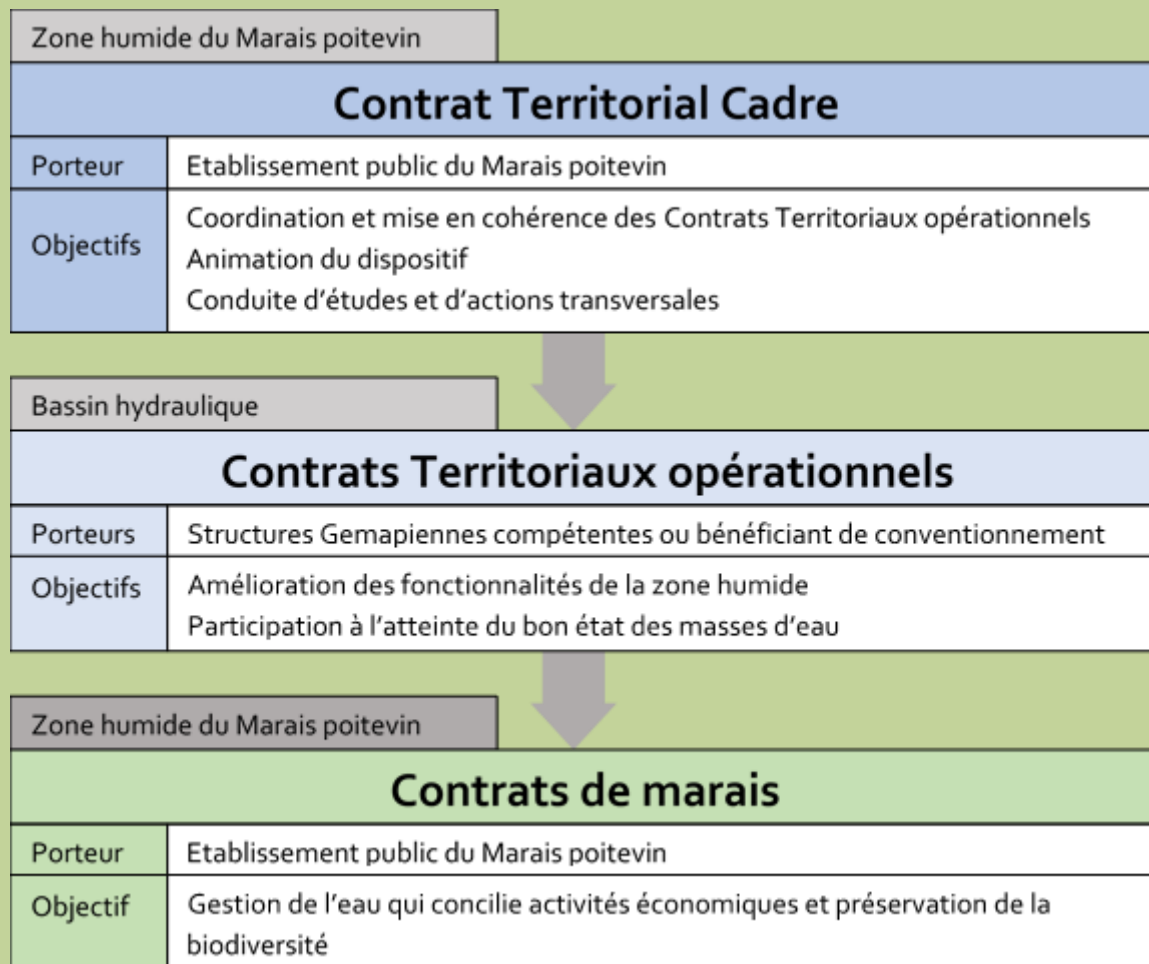


Contrats territoriaux opérationnels

Périmètres



L'articulation CT cadre / CT opérationnels



- Orientations communes des CT opérationnels :
 - Contenu des études préalables
 - Principes de cohérence entre les CT
 - Conditionnalité des aides financières
- Actions transversales :
 - Interventions foncières
 - Animation et communication
 - Études transversales de suivi et d'amélioration de la connaissance
 - Création d'outils communs
- Suivi et évaluation des CT :
 - À l'échelle du CT cadre
 - À l'échelle des CT opérationnels

Programme d'actions du CT Cadre Montants prévisionnels 2023-2025 / action

Thématique	Action	Intitulé	Maître d'ouvrage	Montant
Outils communs	N°1	Étude bilan et évaluation commune des CTMA cadre et opérationnels	EPMP	150 000
	N°2	Mise en place d'un SIGT Marais poitevin	EPMP	25 000
	N°14	Guide sur la végétation aquatique et la végétation des berges	EPMP	15 000
Etudes, suivis et acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides	N°3	Suivi des niveaux d'eau - Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)	EPMP	580 957
	N°4	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Suivi des habitats et des espèces pour évaluer les actions de gestion de la zone humide	PNR	1 500 000
		Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Lien gestion de l'eau et biodiversité	EPMP	973 855
		Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Effets de l'orientation de la gestion de l'eau sur la biodiversité et la fonctionnalité de la zone humide	EPMP	581 000
	N°5	Suivi des sources de bordures	EPMP	150 000
	N°13	Valorisation des prairies du Marais poitevin – synthèse bibliographique	EPMP	67 200
Interventions foncières	N°6	Définition et animation d'une stratégie foncière à l'échelle du Marais poitevin	EPMP	-
	N°7	Opérations foncières (études, acquisitions, animation, veille, échanges, mobilités, etc.)	EPMP	600 000
	N°8	Animation foncière CREN Poitou-Charentes et CEN Pays de la Loire	CEN NA	450 611
			CEN PdL	
N°9	Acquisitions foncières	CELRL, CEN NA, CEN PdL, FDC85, LPO, LPO85	3 540 000	
Planification	N°10	Préfiguration du plan d'actions GSF (suite PARMM)	PNR	50 000
	N°11	Élaboration du plan climat Marais poitevin - zone humide littoral	PNR	130 000
Communication	N°12	Sensibilisation à la préservation de la zone humide	PNR	210 000

- Objectifs :
 - Un bilan unique à l'échelle du Marais poitevin
 - Une vision globale à l'instant « t »
 - Une méthode commune :
 - Pour apprécier l'état des fonctionnalités de la zone humide
 - Pour apprécier l'efficacité des CT cadre et opérationnels
- Action portée par l'EPMP, confiée à un prestataire extérieur (SERAMA) et menée en collaboration avec :
 - Les porteurs de CT opérationnels
 - Les maîtres d'ouvrage
 - L'AELB et le FMA
 - Les porteurs de SAGE

- Cahier des charges construit à partir :
 - Du guide d'évaluation des contrats territoriaux de l'AELB
 - Des CCTP qui ont servi à établir les bilans précédents
- Cahier des charges qui s'appuie sur :
 - Les outils communs développés lors du précédent bilan ou durant la durée du CT cadre
 - Les résultats des actions d'amélioration de la connaissance inscrites dans le CT cadre (SIGT, OPN, ...)
 - Les études préalables (bilan CTMA cadre, état 0,...)
- Cahier des charges qui comprend :
 - Un volet technico-financier
 - Un volet organisationnel
 - Un volet technique

- Contexte calendaire contraint :
 - L'étude doit permettre d'orienter la prochaine contractualisation dès 2026...
 - Ce qui suppose un rendu des principales conclusions mi-2025
- Volonté de cibler l'étude sur certains points d'intérêts :
 - Identification de questions spécifiques auxquelles le prestataire devra répondre pour chacun des 3 volets.
 - Et de manière globale : analyse critique du bilan.

Bilan CT cadre et opérationnels - cout et calendrier

- Cout de 130 776 € TTC, avec 50% de financement par l'AELB

	AELB	EPMP	Total
Montant (€ TTC)	65 388	65 388	130 776

- Un calendrier :

Phase / Mois	févr-25 → déc-25												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
Volet Technico-financier	réunion de lancement devant le comité technique	■											
	rencontre des Syndicats de marais/EPMP, recueil des données et envoi des questionnaires d'enquête	■											
	traitement des données financières et quantitatives, établissement des cartes d'analyse, à l'échelle des Syndicats et de l'EPMP	■	■										
	rédaction du rapport			■									
	présentation des résultats en cotech			■									
Volet Organisationnel	rencontre des structures ayant participé aux CTMA		■	■	■								
	traitement des résultats des questionnaires et rédaction du rapport			■	■	■							
	copil pour validation des volets technico-financier et organisationnel					■							
Volet Technique	recupération de l'ensemble des données SIG sur chaque territoire, y compris rencontre de calage avec les syndicats	■	■										
	traitement cartographique des données entre programme prévisionnel et réalisé			■	■	■							
	prospection des marais réseau fixe						■	■	■				
	visites ponctuelles de terrain et recueil réseau mobile							■	■	■			
	analyse des fonctions des marais								■	■	■		
	traitement cartographique des résultats d'analyse									■	■	■	
	audit des porteurs de projet										■	■	
	analyse des principes de gestion, pertinence des résultats											■	■
	finalisation des documents et rédaction du rapport												■
	présentation des résultats en cotech et copil												■



- **Technico-financier :**
 - Bilan des actions engagées au regard du prévisionnel
 - Interrogation sur les écarts entre la programmation et le réalisé
- **Organisationnel :**
 - Analyse de l'organisation mise en place au sein des CT
 - Analyse de l'articulation CT cadre/CT opérationnels
- **Technique :**
 - Rendre compte du fonctionnement de la zone humide
 - Rendre compte du bon état des masses d'eau et de l'atteinte de ce bon état
 - Mesurer les effets des CT sur l'amélioration du fonctionnement
 - Evaluer les règles de gestion de l'eau

- **Rapport pour chaque volet qui contiendra :**
 - Une vision globale des effets des CT cadre et opérationnels sur :
 - L'amélioration du fonctionnement de la zone humide ;
 - L'amélioration du bon état des masses d'eau.
 - Une vision à l'échelle de chaque CT opérationnel sur leurs effets sur l'amélioration de la ZH et des masses d'eau.
 - Des éléments de réponse aux questionnements guidant cette étude.
- **Une analyse critique qui devra apporter :**
 - Des propositions aux porteurs du CT cadre et des CT opérationnels sur les marges de progrès possibles
 - Une vision prospective, pour servir de base à la rédaction des nouvelles programmations des CT cadre et opérationnels.
 - Selon l'écart entre l'état des masses d'eau et le bon état attendu, une définition des grandes orientations/actions à travailler.
- **Ainsi qu'une fiche de synthèse de ces 3 volets.**

- Des réunions de suivi régulières sont prévues dans la prestation :
 - 2 comités de pilotage

Copil	Objet
1	Validation des volets technico-financier et organisationnel
2	Validation du bilan

- 3 comités techniques

Cotech	Objet
1	Réunion de lancement - examen de la feuille de route du prestataire
2	Cadrage du bilan technique
3	Examen du bilan

- Sont aussi prévues des restitutions :
 - Lors des comités de pilotage de chaque CT opérationnel
 - Lors des 3 CLE de SAGE

Commission consultative pour le suivi de la gestion opérationnelle des niveaux d'eau du Marais poitevin

Merci de votre attention



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Établissement public
du Marais poitevin